

ELECTIONS VAUDOISES : la
campagne de la LMR p12
IL Y A 40 ANS... l'assassinat
d'Ignace Reiss (fin) p10
TVA : Tiens, la revoilà... p3
TRANSPORTS : le Capital
préfère la route... p4

N° 177 - 18 février 1978
HUITIEME ANNEE

Fr. 2.-

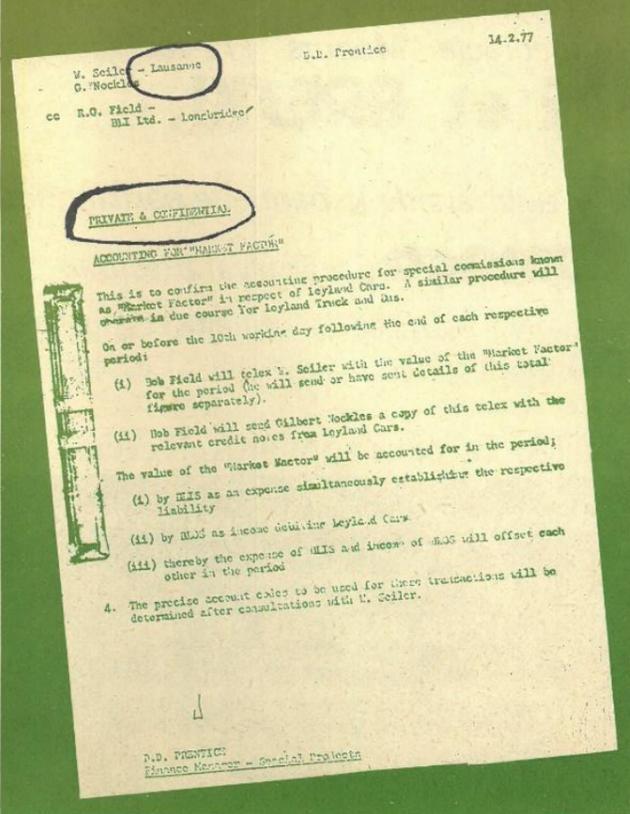
la brèche

organe bimensuel
de la ligue marxiste révolutionnaire
section suisse de la IV^{ème} internationale

LES POTS-DE-VIN DE BRITISH LEYLAND A LAUSANNE Nouveaux documents

"Socialist Challenge", l'hebdomadaire de la section britannique de la IV^{ème} Internationale, s'appretait à publier le 19 janvier 1978 les preuves formelles des pots-de-vin versés par le trust automobile au travers de sa filiale en Suisse. Or la police est intervenue avant la publication : le journal sera traîné en procès s'il publie ces nouveaux documents confidentiels avant la fin du procès intenté au quotidien "Daily Mail" (qui avait publié les premiers documents, dont certains sont considérés comme des faux). En conséquence, "Socialist Challenge" a préféré attendre. Mais il a publié tout de même un document — que nous reproduisons dans nos colonnes — qui révèle les "trucs" de facturation coramment utilisés par une multinationale pour camoufler ses opérations financières. Ce document a été confirmé par British Leyland, qui déclare qu'il s'agit de "commissions tout à fait légales". A la question de Geoff Bell, de la rédaction de "Socialist Challenge" : "pourquoi, dans ce cas, est-il intitulé 'privé et confidentiel' ('Private and Confidential')", British Leyland a répondu "No Comment" et a coupé la conversation.

suite à la dernière page



SUISSE, BANQUE D'ASILE POUR CAPITAUX FRANÇAIS EN FUITE



DOSSIER SPECIAL p. 6 & 7

Entretien avec Jean Clivaz:
40 heures ~ quel bilan ?

pages 8 & 9

sommaire

EDITO : TVA, tiens, la revoilà ...	3
40 heures : commentaires de l'interview de Jean Clivaz	3
Transports, 2ème partie	
"On vous transporte pas, on vous roule"	4
FTMH : sanctions contre le Manifeste 77	5
La police lausannoise joue les rabatteurs de la Société Générale d'Affichage	5
SYNDICATS :	
Interview de Jean Clivaz	8 et 9
Dossier historique (suite et fin) : Il y a 40 ans, l'affaire Reiss...	10 et 11
INTERNATIONAL	
France/Suisse :	
Quelle riposte à la fuite des capitaux ?	6 et 7
Tunisie "le jeudi noir"	5
LIVRES	
"Spirale ceinturant la mort"	
"La révolte à perpétuité" (Notarnicola)	11
ELECTIONS VAUDOISES	
Les pots-de-vin de la British Leyland à Lausanne	12
Ps-POP : unité mal comprise	12
Elections à Neuchâtel (Meylan)	12

abonnez-vous

Abonnements à la Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte :	fr. 22,50
une année, enveloppe ouverte :	fr. 45.-
une année, enveloppe fermée :	fr. 55.-
une année, étranger (Europe) :	fr. 80.-
Outre-mer :	prendre contact avec nous
abonnement de soutien :	fr. 100.-

Lausanne. (préciser le type d'abonnement).

Pour toute correspondance : Case postale 1000 Lausanne 17

Ed resp. C.A. Udry - Imprimerie Cedips, Lausanne.

SOUSCRIPTION 50'000.-

CCP 10 - 25 669 Lausanne

Par solidarité avec la lutte des femmes, vu le manque de place, nous raccourcissons le thermomètre de la souscription. Mais pas de crainte : l'objectif reste 50'000 francs !

	20 000
	18 000
Ancien total	16'874.-
Bresche no 108	650.-
A.M.R., Lsne	30.-
M.A., Sion	10.-
J.M.L., Lsne	20.-
Félix, Lsne	100.-
Mad., Lsne	50.-
LMR, Fribourg	250.-
J.P.L., Crissier	20.-
F.M., Prilly	50.-
F.H., Bienne	200.-
V et M.R., Lsne	50.-
R.F., Lsne	100.-
D.B., Pt-Lancy	20.-
T.H.B., Genève	10.-
Nouveau total	18'434.-

8mars, journée internationale des femmes...

MANIFESTATION NATIONALE le samedi 4 MARS, à FRIBOURG

appelée unitairement par la coordination des MLF, l'OFRA et le SFFF, dont les thèmes principaux seront le droit à l'avortement, la protection de la maternité et la solidarité internationale contre les violences faites aux femmes. A Fribourg la votation sur la loi des indications sociales aura lieu le 28 mai déjà, et des femmes se sont mobilisées dernièrement sur l'"affaire Kaufmann". Toutes (et tous) à la manif.

MEETINGS

"HALTE A LA COLLABORATION SUISSE - AFRIQUE DU SUD"

organisés par la Campagne anti-Outspan avec une représentante du Pan-Africanist Congress avec Brigitte Lacharte, membre du Collectif de recherche et d'information sur l'Afrique australe (Paris), projection d'un film sur le rôle des investissements étrangers en Afrique du Sud

LAUSANNE: jeudi 2 mars, 20h. 15

Centre Uni. Catholique, bd. de Grancy 31

GENEVE: vendredi 3 mars, 20h. 15

Rés. Uni. Internationale, rue des Pâquis 63

LE MANIFESTE 77

FÊTE DE LA BRÈCHE

Salle de Plainpalais, Genève

Vendredi 10 mars, 20. 30 DEBAT

Quelle démocratie, quelle socialisme ?

Ernest MANDEL IV^e Internationale

Nicole-Edith THEVENIN membre du PCF, collabore à "La nouvelle critique" et "La pensée"

Jean ZIEGLER conseiller national PS, auteur de "Une Suisse au-dessus de tout soupçon"

après le débat : boissons, discussions

entrée gratuite - collecte de soutien à "la brèche"

Samedi 11 mars, 14. 00 à 02. 00

THEATRE - FORUMS - BOUFFE - MUSIQUE

Forum I : Les femmes et la santé

14. 30 : Film de la Clinique des Lilas, Paris (1976)

15 15 : Débat avec une participante du Consultorio du Tessin et une participante du mouvement femme de France

Forum II : La psychiatrie en question

15 00 : Film de l'Hôpital de Matos, Portugal (1975)

15 30 : Débat avec Giovanni GERVIS (psychiatre, Rome, membre de "Psichiatria Democratica") et Jean-Pierre WINTER (ex-rédacteur de "Garde-Fous", Paris)



SOIRÉE MUSICALE

A 17. 30 EN PREMIERE
A GENEVE DANS SON SPECTACLE

"Le grand départ" MIME

Peter Wyssbrod (primé à Avignon)

A 19. 00 COURTS METRAGES
DE JEUNES REALISATEURS GENEVOIS
(programme détaillé dans la prochaine Brèche)



dès 19. 45 **Yvette THERAULAZ**, Lausanne : Chansons - femme
puis Graciela SAWICKI, Genève, dans le spectacle "Moeurs" (12 tableaux)

dès 20. 30 **Brigitte FONTAINE et ARESKI**, Paris

dès 22. 30 Groupe **ROCK "SOHO"**, ouvriers de la banlieue parisienne

dès 24. 00 **Orquestra da Fumaça**, carnaval brésilien

ET BIEN ENTENDU : Stands, exposition, garderie, un petit "bazar", à boire et à manger, les maisons d'édition de gauche, (Grounauer, Editions d'en bas, Cedips, etc...) et la presse du mouvement ouvrier, etc., etc.

* **PRIX D'ENTREE UNIQUE** : 12.- fr. (8.- fr. pour apprentis, lycéens)

* **PROGRAMME DETAILLE AUX ADRESSES SUIVANTES :**

- Librairie LA TAUPE, 5 rue Muzy, 1207 Genève
- Librairie LA TAUPE, 8b rue de la Tour, Lausanne
- Librairie LA TAUPE, La Neuveville 2, 1700 Fribourg
- VERITAS VERLAG, Postfach 299, 8031 Zurich
- VERITAS VERLAG, Postfach 1221, 3001 Berne 1
- AUX ADRESSES DES SECTIONS DE LA LMR DANS CHAQUE VILLE !

EN COMPLEMENT, VENDREDI 17 MARS et LUNDI 20 MARS :

"La Brèche", en collaboration avec le Centre d'animation cinématographique de Genève (CAC-Voltaire), au cinéma **VOLTAIRE**, présente :

LE FOND DE L'AIR EST ROUGE de Chris Marker (1977)

* projection en première **vendredi 17 mars**, entrée 10.- fr. (4 heures de film)

* **débat, lundi 20 mars** (heure à préciser) avec : Chris Marker; P.-L. Thirard, rédacteur à "Positif" et à "Rouge" et un collaborateur des "Cahiers du Cinéma"

TVA, tiens, la revoilà...

Le Conseil fédéral et la majorité parlementaire sont-ils devenus marxistes ? Il n'en est rien, bien entendu. Mais tout de même : quel fameux argument ils viennent de donner à notre propagande de mise en lumière de la nature de l'Etat bourgeois et des limites de la "démocratie" telle que la bourgeoisie suisse la conçoit ! Qu'on y pense en effet : à peine plus de 6 mois après l'écrasante défaite de la TVA du gouvernement et de la quasi-totalité des partis bourgeois et socialistes devant "le peuple", la bourgeoisie tire un trait sur cette votation et recommence à zéro — ou plus exactement à 8 o/o. Procédure ultra-rapide : session extraordinaire du Parlement en avril, votation populaire en décembre probablement. Bel exemple de "respect de la volonté populaire" ! A vrai dire il en va de l'intérêt du grand capital exportateur — et l'appareil d'Etat n'est-il pas là pour lui obéir au doigt et à l'oeil ?

Voici comment le gouvernement, avec l'accord empressé de tous les Etats-Majors des partis bourgeois espère briser le front des 2/3 de NON à la TVA qui se sont exprimés le 12 juin 1977. On se souvient que le Conseil fédéral s'était trouvé inconfortablement assis le cul entre deux chaises, son lourd paquet financier (comportant une TVA au taux de 10 o/o) lui restant sur les bras : d'un côté la majorité des travailleurs, rejetant cet impôt indirect qui devait frapper leur consommation courante; de l'autre, les petits patrons, artisans, commerçants, craignant les frais administratifs que leur causerait l'introduction de la TVA — alors que l'actuel impôt sur la consommation, l'ICHA, n'est perçu qu'au stade du grossiste. La conjonction de ces deux oppositions aux motivations différentes a fait pas moins des deux tiers des votants.

Maintenant le Conseil fédéral entend s'y prendre en deux temps : d'abord, amadouer une partie des opposants du camp salarié en leur "concedant" une réduction du taux de cet impôt de 2 o/o. Cela représenterait 1 milliard 600 au lieu de 3 milliards

environ par année. Si cette manoeuvre produit l'effet escompté — une majorité acceptante en décembre — c'en sera fini de l'opposition des petits patrons, commerçants et artisans. Une seconde votation populaire pourra alors être envisagée pour élever le taux de la TVA à 10 o/o, ou plus encore : l'argument des frais administratifs ne mobilisera plus le petit patronat ! Une telle partie d'échecs en deux temps a déjà été esquissée par Chevallaz et l'organe du capital financier helvétique, la Neue Zürcher Zeitung. Pour le grand capital, le taux de la TVA peut être élevé à volonté, car seuls les consommateurs-salariés paient cet impôt progressif "à l'envers", au contraire de l'ICHA perçue également sur les biens d'investissement et les marchandises exportées, et dont par conséquent la grande bourgeoisie suisse ne souhaite pas l'élévation. Tel est le "coup" monté.

Le mouvement ouvrier traditionnel se laissera-t-il prendre ?

Pour le Parti Socialiste Suisse, qui avait fait campagne pour la TVA, la partie est difficile à jouer. Il n'ignore pas que la majorité des ouvriers et des employés a voté non à la TVA le 12 juin 1977. Le 21 janvier, il a donc fait savoir qu'il lutterait durement... pour une TVA assortie de conditions ! Une lutte plus décidée contre la fraude et l'évasion fiscales (en soumettant par exemple toutes les fiduciaires, dont les affaires tournent autour des 200 à 250 milliards, à l'impôt anticipé), ou encore l'introduction d'une vignette pour les usagers des autoroutes (qui pourrait fournir quelques 500 à 700 millions par an). L'organe officieux du PS en Suisse romande, "Domaine Public" ("Ne le cachons pas. Le problème est particulièrement aigu pour le Parti socialiste", 26. 1. 78), indique qu'on pourrait s'en prendre à "la sous-enchère pratiquée par certains cantons en faveur des personnes morales (entreprises, réd.)". Pour "Domaine public", il ne faudrait pas négocier au-dessous de "la TVA n'est pas acceptable sans une certaine remise en ordre. (...) Il appartient au Parti socialiste de le dire, même s'il ne devait pas y avoir de session en avril. Ce n'est pas une saison pour enlever un fil... ni pour se déculotter."

Quant à nous, il ne peut y avoir de marchandage, aussi haut que le PS veuille régler ses bretelles. C'est non à la TVA; d'abord parce que c'est un impôt sur la consommation courante — donc progressif "à l'envers" (moins on gagne, plus on paie proportionnellement); ensuite parce que la baisse du taux proposée par Chevallaz et les Etats-Majors des partis bourgeois (de 10 à 8 o/o) n'est qu'un attrape-nigaud, on l'a vu. On pourrait dire que la bourgeoisie se bat pour la TVA par principe. Le mouvement ouvrier devrait y répondre non également par principe. Quant au Parti Socialiste, au lieu de se livrer à un marchandage dans les coulisses avec les représentants du Capital, il ferait mieux de participer à un débat à l'intérieur du mouvement ouvrier en vue de proposer un programme financier anti-capitaliste, dans la lancée de l'impôt sur la richesse et des scandales bancaires. Pour notre part, nous avons fait de nombreuses propositions dans nos articles et notre brochure au sujet de l'impôt sur la richesse¹⁾. Elles sont plus que jamais actuelles.

Il est d'autant plus urgent et nécessaire pour le mouvement ouvrier d'adopter des positions combatives en matière de finances que la bourgeoisie s'appête à porter un nouveau coup aux salariés. Pour "équilibrer" le budget fédéral à partir de 1981, on prévoit que la 10ème révision de l'AVS comprendra l'élévation de l'âge d'accès des femmes aux rentes AVS de 62 à 65 ans (une "économie" de 650 millions...) ! Il ne peut en être question, bien sûr. D'autant que la bourgeoisie ne songe pas une minute à "économiser" sur le budget de plus de 3 milliards pour l'armée et l'armement !

GK/fg

1) Les riches, les impôts et la classe ouvrière (Suisse : paradis fiscal), LMR, novembre 1977. A commander : librairie La Taupe, 8bis rue de la Tour, 1004 Lausanne; ou 5 rue Muzy, 1207 Genève; ou Neuveville 2, 1700 Fribourg (fr. 3.-).

Jean Clivaz, secrétaire central de l'Union Syndicale Suisse, plus spécialement chargé du "dossier 40 heures" pour la Suisse romande, définit en détail dans ce numéro les positions actuelles de la centrale syndicale en matière de réduction de la durée du travail. Nous lui avons demandé cette interview parce qu'il nous semble qu'au lendemain de la décision de l'USS de renoncer à réunir les signatures manquantes pour le dépôt de l'initiative 40 heures, le pire qui puisse se produire, du point de vue des intérêts des travailleurs, ce serait que le débat autour de cette revendication passe au second plan. Ceci dit, nous ne pouvons considérer cet abandon de l'initiative 40 heures de l'USS que comme un aveu de faiblesse, et la plupart des raisons avancées par Jean Clivaz nous paraissent relever de la mauvaise foi. Nous ne sommes d'ailleurs pas seuls de cet avis. Des organes aussi divers que le Gutenberg des typographes, Domaine Public des socialistes romands, Emigrazione Italiana pour les Colonies Libres ne ménagent pas leurs critiques. Revenons sur quelques-uns de ces arguments.

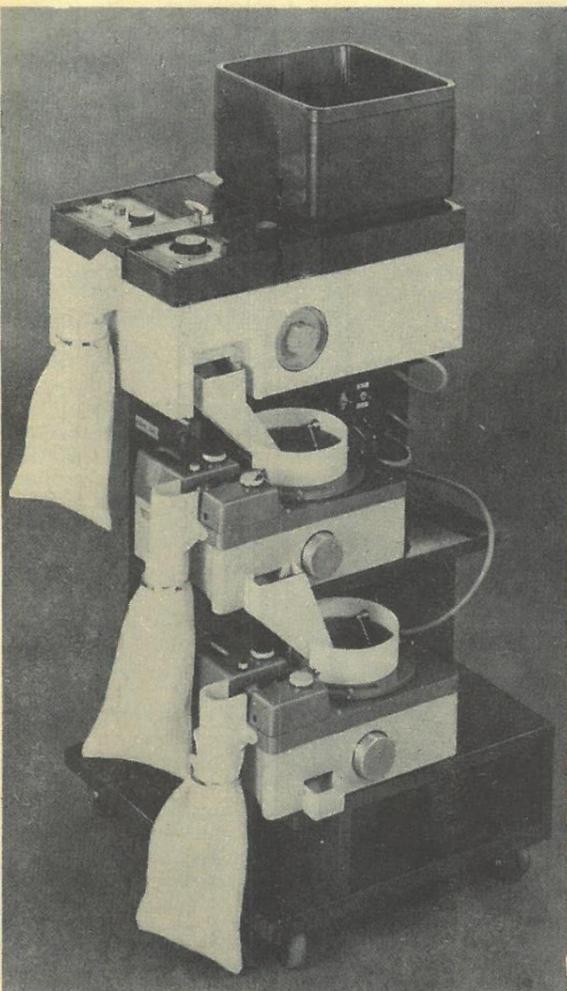
D'abord, "un certain déblocage au cours de 1977". Depuis le début de la récolte de signatures, les typographes, les horlogers et certains services publics auraient "décroché" des réductions de la durée du travail, mettant les négociations conventionnelles au premier plan pour atteindre cet objectif. Jean Clivaz a de la peine à allonger la liste des exemples. En outre, ses exemples tombent mal : si les typographes sont pratiquement aujourd'hui les seuls en Suisse à avoir obtenu l'inscription des 40 heures (d'ici 3 ans) dans leur contrat collectif, c'est bien — Jean Clivaz le reconnaît par ailleurs — parce qu'ils se sont déclarés à raison de 90 o/o prêts à déclencher la grève au niveau national, parce qu'ils l'ont effectivement déclenchée à Genève et qu'ils ont débarrayé à Lausanne. Claude Reymond répond à l'USS dans le Gutenberg : "C'est une bouffonnerie ! C'est la lutte, et non la négociation, qui a permis l'introduction des 40 heures." (2. 2. 78). Pour le reste, la FTMH n'a réussi à obtenir qu'une promesse sans délai pour l'horlogerie, et les 42 heures pour la fonction publique genevoise sont aussi le résultat de plusieurs années de lutte — et non seulement de négociations — qui avaient commencé par la grève à l'hôpital cantonal.

Pour le reste, nul déblocage patronal. Les grands de la chimie bâloise ont dit niet aux 40 heures, la négociation conventionnelle n'a pas pu les obtenir. L'incertitude plane sur la métallurgie — mais sans lutte, y compris la préparation de la grève, il y a fort à parier que la FTMH ne glânera que de vagues promesses.

Ensuite, la priorité accordée à la négociation (et non à la mobilisation) conventionnelle. L'introduction des 40 heures dans la loi ne devrait venir, d'après Jean Clivaz, qu'une fois celle-ci inscrite dans les principales conventions. L'USS semble donc revenir sur les conceptions de feu son président, Ezio Canonica. Celui-ci avait déclaré au Conseil national lors de la discussion sur notre initiative : "La procédure correcte pour la réalisation de la semaine de 40 heures présuppose à notre avis (...) que les porteurs de l'action politique et syndicale soient les mêmes et que la réduction de la durée du travail sur le plan politique s'accorde avec celle sur le plan conventionnel". Aujourd'hui — autre son de cloche. Et il n'est plus question de l'argument principal avancé par l'USS au moment du lancement : l'initiative doit servir à faire pression sur le patronat trop lent à accorder la réduction conventionnelle... Alors même, on l'a vu, que le patronat juge toujours que ce n'est pas le moment. L'ATS livrait ainsi le 20 janvier 1977 les propos de Fritz Halm, président de l'Union centrale des associations patronales : "Selon M. Halm, personne ne peut dire aujourd'hui si la situation économique permettra en 1980, 1981 ou 1982 de réduire d'une heure la durée du travail sans diminution des salaires. Pour satisfaire, ne serait-ce qu'une partie des revendications syndicales, il faudrait très fortement accroître la productivité du travail. En outre, l'élaboration d'un ordre de priorités ne serait pas facile, celles-ci se situant dans le champ de tension de intérêts les plus divers." Voilà qui est clair, non ? Pas même une heure d'ici à 82, et à condition encore que la réduction de la durée du travail ait été plus que compensée par l'accélération des rythmes de travail. De plus, on tâchera de vous mener en bateau en vous faisant miroiter d'autres "priorités"... L'incapacité de l'USS à récolter le nombre suffisant de signatures pour la semaine de 40 heures, qui se traduit aujourd'hui par les déclarations de Clivaz du genre "la réduction journalière ne semble plus être la revendication principale d'une partie au moins de nos troupes" ... doit ravir M. Halm ! "Reste que l'une des revendications majeures du mouvement ouvrier, celle qui conditionne en réalité toute transformation sociale, la réduction du temps de travail hebdomadaire, a du plomb dans l'aile. (...) On voit mal comment les négociateurs syndicaux pourraient porter efficacement cette exigence face aux patrons après ce qu'il faut bien appeler une lourde défaite." C'est Domaine Public — peu soupçonnable de rallier la lutte de classes — qui s'exprime ainsi. Aucun commentaire n'avait été aussi dur dans les rangs du mouvement ouvrier à l'annonce du résultat de l'initiative POCH-PSA-LMR en décembre 76 ! "Péché, vraiment un péché que les choses finissent ainsi", commente pour sa part l'éditorialiste de l'hebdomadaire "Emigrazione Italiana". Et de s'interroger sur "l'indéniable distance entre la base et les sommets syndicaux" (25. 1. 78). Jean Clivaz déclare que ce sont les militants qui ont décidé d'interrompre la cueillette. Nous ne voulons pas entrer ici dans le débat sur la démocratie syndicale — il suffit de signaler que la décision a surpris plus d'un militant assidu de la base ! Sur le fond, il ne fait pas de doute que l'USS et les cartels cantonaux ont été d'une remarquable discrétion durant toute la durée de la campagne. On chercherait en vain un matériel de formation syndicale sur la question des 40 heures (brochures, affiches, tracts...). Mais peut-on former de larges couches de syndiqués à la lutte pour les 40 heures, si l'on ne souhaite pas que la réduction du temps de travail soit imposée de telle sorte qu'elle permette de répartir le travail disponible entre tous, puisqu'on refuse en fait l'éventualité d'un retour des immigrés expulsés depuis 4 ans ? Peut-on préparer les syndiqués à affronter le patronat, si l'on ne conçoit la réduction de la durée du travail que comme une "récompense" en échange de l'augmentation de la productivité, c'est-à-dire que comme une miette tombant du festin patronal ?

(lire l'interview en pages 10 et 11).

F. Gonseth



La TVA : une ingénieuse machine à sou pour frapper d'autant plus fort les salariés les moins bien lotis...

«ON VOUS TRANSPORTE PAS, ON VOUS ROULE» Le Capital préfère la route...

La crise économique se fait sentir de manière particulièrement aiguë dans le domaine des transports : les moyens de transport ne sont plus utilisés à leurs pleines capacités. D'où ce que nous appelons un "gaspiillage" des ressources. D'où aussi l'accentuation de la concurrence. Entre les diverses entreprises privées d'une part. Mais aussi — et c'est ce que nous allons examiner aujourd'hui — entre le secteur privé et le secteur public. Le premier représente essentiellement la route, le second, globalement, le rail. Or dans cette bataille entre le rail et la route, toutes les tares du système capitaliste ont tendance à contribuer à achever le rail. Conséquence absurde d'un point de vue humain et écologique : le rail est moins dangereux, moins polluant — les avantages de la route sont l'étendue du réseau et la souplesse de l'automobile. Mais pour le capitalisme, la véritable raison de sa préférence pour la route n'est pas là, la preuve : il utilise de plus en plus la route pour des transports de marchandises sur longue distance. Voyons un peu.

LA GUERRE DES PRIX DANS LE SECTEUR DES MARCHANDISES

C'est le secteur marchandises qui a été le plus fortement affecté, notamment celui des chemins de fer. En 1975, année la plus néfaste, le volume des marchandises transportées par les CFF a baissé de 12 millions de tonnes (-25 o/o), pour tomber à 34,5 millions, soit à leur niveau des années 1963/64. Au cours de cette même année, la perte la plus dramatique a été enregistrée dans le trafic de transit, avec -30 o/o ! A vrai dire, de ces 12 millions seulement 7 sont imputables directement à la récession économique. Les 5 millions (ou 40 o/o) restants sont à attribuer à l'aggravation de la concurrence, notamment de la part de la route. En grignotant ce volume important du trafic du rail, celle-ci a presque réussi à maintenir le niveau antérieur de son trafic et à limiter ainsi, au moins sur le plan des quantités transportées, les effets de la crise. Sa part au marché a progressé d'un coup de 7 o/o, ce qui est absolument considérable, compte tenu aussi que ce gain s'est fait essentiellement sur le trafic de longue distance (importations-exportations, transit), domaine privilégié du rail. Pour parvenir à ce résultat, et faire face ainsi à la grave crise de surcapacité menaçante, les transporteurs routiers ont déclenché une véritable guerre des prix. Ils ont pu exploiter leur plus grande souplesse en la matière. Leurs prix, bien souvent sans aucun rapport avec les coûts effectifs, ont obligé les chemins de fer à pratiquer aussi des réductions de tarifs massives, si bien que malgré une certaine reprise du trafic en 1976 (+8,3 o/o), les recettes ont encore baissé de 1,2 o/o par rapport à l'année précédente.

...ET DANS LE SECTEUR DES VOYAGEURS

Le trafic voyageurs a été moins touché par la crise. Le nombre de voyageurs des CFF a diminué de quelque 5 o/o entre 1974 et 1976, alors que les trafics pour automobiles privées et par avion ont progressé de 10 o/o (Revue VST, 4. 1977). Le trafic voyageurs par rail a en particulier souffert du départ des travailleurs étrangers. Mais son évolution négative s'inscrit dans une tendance "permanente" : les CFF accusent en effet une diminution constante de leur trafic depuis 1965 déjà, ceci essentiellement au profit de l'automobile. Cette situation les amène à pratiquer une politique tarifaire qui les conduit à un cercle vicieux. Pour compenser la diminution des voyageurs, ils augmentent les prix, en particulier dans les groupes de tarifs qui intéressent le plus directement les travailleurs (voir au 1. 2. 1978, l'augmentation du prix des abonnements d'écoliers et professionnels !). Ces augmentations poussent à leur tour de plus en plus de personnes à opter pour la voiture.

L'augmentation des prix pour les usagers-travailleurs, beaucoup plus élevée que pour les usagers-capitalistes, révèle clairement les choix auxquels un service public est acculé par les contradictions de l'économie de marché : faire payer aux usagers-travailleurs les déficits (ou une partie de ceux-ci) engendrés par le transport des marchandises dans la concurrence. L'Etat de la bourgeoisie accepte bien entendu de se plier sans broncher aux intérêts de la bourgeoisie, comme le révèle l'évolution comparée des recettes de transports des CFF par unité de prestation, d'une part dans le secteur voyageurs, d'autre part dans le secteur marchandises :

Année	Voyageurs (voyageur-kilomètre)		Marchandises (tonne-kilomètre)	
	centimes	Indice	centimes	Indice
1960	5,6	100	14,4	100
1974	9,6	171	17,5	122

A eux seuls, ces 8 chiffres dévoilent un aspect soigneusement caché de la politique tarifaire des CFF : favoriser les capitalistes pour le transport de leurs marchandises au détriment des voyageurs, qui dans leur grande majorité ne sont ni des Bührle, ni des Sarazin !

TROP DE PLACES, PAS ASSEZ DE MOYENS FINANCIERS

Vu également les perspectives peu brillantes pour l'économie suisse, tous les experts officiels, non sans raison, s'accordent pour dire que le secteur des transports est entré depuis 1974/75 dans une période de crise de surcapacité très aiguë et durable, mais intenable à terme. La situation financière des transports publics, et notamment des CFF, constitue l'élément le plus voyant, quoique de loin pas le seul, de cette crise.

A eux seuls, les CFF ont enregistré en 1977 à peu près 700 millions de francs de déficit, ce qui représente 30 o/o de leurs recettes !

Pour l'ensemble des transports publics, l'Etat doit désormais déboursier annuellement plus d'un milliard. Et les perspectives ne sont pas bien meilleures. La bourgeoisie et son Etat s'en inquiètent sérieusement. Ils ont déjà pris des mesures d'"assainissement" qui finissent presque toutes par tomber sur les épaules des employés du secteur et sur les usagers-travailleurs. Et ils se préparent, notamment dans le cadre de la CGST¹⁾, à en imposer de nouvelles bien plus drastiques ! Mais avant de les énumérer — pour les comprendre et les combattre — il faut regarder d'abord de plus près quels sont les facteurs qui ont conduit à l'impasse actuelle ou, si l'on veut, comment ont joué les intérêts capitalistes contre ceux de la majorité salariée de la population d'une part, et du point de vue écologique, contre la population et les générations futures !

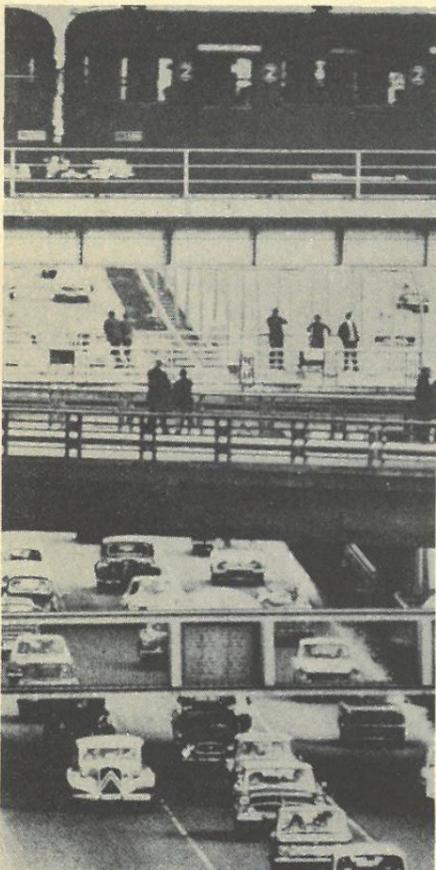
RAIL - ROUTE : CONCURRENCE A ARMES INEGALES

Les bourgeois se complaisent à dire que si les transports publics sont en crise c'est qu'ils sont mal gérés : c'est soi-disant inévitable, car ils sont "étatisés". La réalité est bien différente : en fait le rail et la route sont des concurrents à armes inégales. Prenons quelques exemples.

VOICI POURQUOI LES ROUTES SONT SILLONNEES DE POIDS LOURDS...

A première vue, il paraît économiquement irrationnel que le trafic des marchandises sur longue distance soit de plus en plus assuré par des poids lourds. Mais le système capitaliste nous a donné déjà de nombreux exemples de son irrationalité : il suffit de penser à l'industrie d'armement, à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Ce qui est le plus "rationnel", "économique", ("écologique"), pour l'ensemble de la société ne l'est pas forcément pour les capitalistes individuels qui font des choix en fonction de leur propre profit : le poids-lourd s'adapte mieux à l'anarchie d'une production où les échanges de marchandises sont le résultat de milliers

de décisions individuelles (le poids-lourd permet ainsi de transférer directement les marchandises de l'usine au client, contrairement au rail). Mais surtout, le marché de la construction du réseau de chemin de fer a cessé d'être en expansion depuis la fin du siècle passé — tandis que les perspectives sont encore loin d'être bouchées pour la construction du réseau autoroutier. Enfin, le transport routier de marchandises permet d'extraire une plus-value — source de profit capitaliste — beaucoup plus importante que dans les chemins de fer ; ceci d'une part grâce au fait que les coûts de construction des routes sont en majeure partie supportés par les automobilistes-salariés (contribuables), alors que les chemins de fer assurent eux-mêmes les coûts de construction et d'entretien de leur réseau, et d'autre part grâce au fait que l'"automation" est moins poussée dans le secteur routier que dans les chemins de fer — et l'analyse marxiste démontre que la plus-value extraite dans un secteur à basse "composition organique du capital" est plus élevée que dans un secteur où le rapport machines/travail vivant est plus grand (nous revenons sur cet aspect ci-dessous). Ritschard a déclaré à ce sujet aux patrons suisses du Vorort (NZZ, 15. 9. 74) : "Vous devez être conscients que pour transporter 1 000 tonnes en chemin de fer, il faut 1 seul homme, pour le même transport par la route, il en faut 100." Bref : les investissements ("publics") dans le réseau routier entretiennent d'innombrables marchés en cascade qui



ture capitaliste. Voyons comment cela passe. Au cours de la longue période de croissance d'après-guerre, les différents Etats européens ont laissé l'infrastructure de chemins de fer nationaux dans un état sous-développement relatif, étant donné, à l'a vu, qu'il ne s'agissait pas d'investissements "rentables". Le chemin de fer a donc été incapable de répondre suffisamment à la croissance de la demande. L'exemple le plus criant est celui de l'Italie. Mais les chemins de fer suisses ont été confrontés au même problème : à la fin des années 60 et au début des années 70, ils ont dû refuser des transports de marchandises représentant des centaines de millions de francs — faute de capacités de transport suffisantes — et qui se sont donc reportés sur la route. Un nombre important d'entreprises ont donc eu recours aux transporteurs routiers, ou ont elles-mêmes procédé à l'achat de camions. Il est évident que les CFF n'ont plus jamais retrouvé ces clients disposant désormais de leurs propres camions, alors même que leurs trains étaient à moitié vides !

Pour illustrer la politique d'investissement dans les infrastructures de l'Etat, on peut se reporter au tableau ci-après :

Dépenses d'infrastructure	1950 1964 1974 (millions de fr.)		
	Fr.	Indice	Indice
Dépenses pour la construction et l'aménagement des routes (Conf., cant., com.)	134	100	1854
Investissements du rail (avec l'aide de l'Etat) pour la réalisation et modernisation des voies, gares et autres installations	97,5	100	735

De 1950 à 1974, le réseau routier a donc profité d'environ 85 o/o des investissements consacrés à l'infrastructure des transports ! Confrontés à ces chiffres, les représentants des associations routières objectent que l'infrastructure des routes a été entièrement payée par ses utilisateurs par la voie des différentes taxes sur les voitures et l'essence. Globalement, cela n'est plus vrai depuis 1974 et il ne l'a jamais été pour certaines catégories de véhicules. Pour la période de 1970 à 1974, le degré de couverture annuelle moyen des coûts a été de 115 o/o pour les voitures automobiles, alors qu'il n'a été que d'environ 50 o/o pour les camions d'une charge utile de plus de 8 tonnes et de... 80 o/o pour les remorques légères (Eisenbahner, 2. 12. 1976). Quand on ne participe que dans une partie aussi faible aux coûts que l'on engendre, il est évident qu'on peut pratiquer une politique de prix bien plus favorable que son concurrent, le rail, qui lui est obligé de couvrir l'entièreté de ses coûts. Pendant 25 ans les transporteurs routiers ont profité de cette situation. A relever aussi dans ce domaine un coup incroyablement profitable pour la bourgeoisie : faire payer aux automobilistes-travailleurs une partie importante des ses propres frais de transport (... sans qu'ils le sachent).

Les avantages concurrentiels artificiels des routiers face au rail ne se limitent pas à celui-ci. Nous avons déjà vu que l'exploitation du travail salarié est plus poussée dans le secteur de la route que celui du rail. Les propriétaires d'entreprises de poids-lourds profitent de conditions de travail et sociales bien plus "favorables" que les transports publics. La loi fixe à 50 heures le temps de travail des transporteurs routiers alors qu'il est de 44 dans les transports publics. De plus, celle-ci ne s'applique pas aux transporteurs travaillant pour leur compte propre. Dans ces conditions, les coûts salariaux — très importants dans ce secteur (ex. : CFF : frais de personnel = 60 o/o des frais totaux) — peuvent être maintenus à un niveau nettement inférieur, ce qui constitue un atout essentiel sur le plan concurrentiel. Si on ajoute à cela que des routiers souvent ne respectent pas les limites de charges qui leur sont imposées par la loi, on peut déjà se faire une idée — bien incomplète encore — des avantages artificiels de la route sur le rail et du pourquoi de l'évolution qui lui a été si favorable.

...ET POURQUOI LES BILLETS ET ABONNEMENTS SONT PLUS CHERS...

Par rapport au rail, l'automobile a été tout d'abord avantagée par l'infrastructure

TMH: sanctions et censures contre le Manifeste 77

Le 25 janvier dernier la section Monthey envoyait le communiqué suivant à "La lutte syndicale":

Assemblée générale extraordinaire de la section FTMH de Monthey

"Face aux dernières sanctions prises par le Comité fédératif d'une part, et aux agissements d'une section de Suisse romande d'autre part, le Comité de section jugé nécessaire de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Lors de cette dernière, les membres eurent tout loisir de s'exprimer. Un large débat amena l'assemblée à prendre des décisions très fermes vis-à-vis de la Centrale FTMH, dont voici l'énoncé:

1) Elle condamne énergiquement les mesures prises par le Comité fédératif envers les collègues Franck, Lardon et Gruendisch.

Elle s'étonne de la similitude dans la forme que donne la FTMH et celle donnée par le patronat.

2) Elle rappelle l'information unilatérale donnée par la presse syndicale, et comprend à juste titre, qu'il est impensable qu'un dialogue puisse être admis par les signataires du Manifeste, aussi longtemps que les instances responsables de la FTMH se permettent d'ordonner des sanctions envers des collègues qui expriment librement leurs opinions.

D'autre part, les termes employés par le président et certains secrétaires adversaires du Mani-

festes ne sont pas dignes de syndicalistes.

3) Nous nous déclarons solidaires de tous les collègues touchés par les mesures que chacun a encore en mémoire.

En conclusion, l'assemblée décide à l'unanimité de bloquer les cotisations aussi longtemps que les sanctions ne sont pas levées et que la garantie n'est pas donnée que dans le futur on ne prendra de telles mesures envers des collègues."

FTMH, Section de Monthey

Or, "La Lutte syndicale" refusa de publier dans les colonnes réservées à chaque section l'information de Monthey. L'attitude de la direction face à la section de Monthey, le refus de lever les sanctions, le refus du communiqué de presse jettent une étrange lumière sur les affirmations du Comité Fédératif, qui prétend vouloir ouvrir un débat démocratique sur le Manifeste 77 dans la FTMH. Les discussions entreprises entre le Manifeste 77 et les instances de la FTMH resteront une tromperie aussi longtemps que les sanctions ne sont pas définitivement levées et que le débat ne s'inscrit pas dans les journaux des trois langues de la Fédération.

Le blocage des cotisations par les militants de Monthey n'est que le résultat de la politique de la centrale. Le rapport de forces qui va se tester nécessite d'autant plus la solidarité de tous les militants syndicaux aux côtés de ceux de Monthey.

sobo, 13. 2. 1978

La police lausannoise joue les rabatteurs pour la Société Générale d'Affichage...

Octobre-novembre 1977, élections communales. Partout les affiches électorales fleurissent, sur les panneaux officiels et au-delà... Le POP n'y va pas de main morte: il couvre la ville d'une petite affiche frappée d'une marguerite. Par deux fois, la LMR frappe aussi: une affiche pour le meeting "Krivine", puis une autre pour l'assemblée avec André Froidevaux! Même les radicaux ne sont pas en reste: le quartier de la Sallaz est couvert d'une affiche oblongue "Votez radical".

Quelques semaines plus tard, la police lausannoise règle les comptes de l'affichage électoral. Résultat: le POP se voit infliger une amende d'environ 60 fr.; il paie et l'affaire est classée. Le parti radical se voit mystérieusement prié de décoller ses affiches. Ce qu'il fait... faire (par qui? un service communal? on serait curieux de le savoir), en conséquence de quoi il n'est nullement poursuivi. Quant à la LMR, notoire récidiviste de l'affichage sauvage, elle est condamnée à une amende de 100 fr., puis à une seconde de 200 fr. ...

En appel, cette condamnation contre la LMR est confirmée, mais juge et po-

liciers sont embarrassés: chaque fois qu'il y a dénonciation, nous appliquons le règlement, proclamant-ils, il n'y a pas de discrimination! Certes, un parti s'est vu prier d'enlever lui-même ses affiches, avant qu'il y ait dénonciation... mais ce n'était pas un "récidiviste". Et le juge de protester: nous ne faisons pas deux poids et deux mesures!

Pour n'importe qui, pourtant, l'affaire est claire: on "tolère" l'affichage sauvage radical, on aide même à en éliminer la trace lorsque le besoin s'en fait sentir. Mais on frappe sévèrement les affichages du POP, de la LMR et d'autres organisations de gauche et d'extrême-gauche. Curieusement, les flics passent imperturbables devant les affichettes annonçant concerts et exposés religieux — à la même époque une affiche conviant au 90ème anniversaire de l'Harmonie Municipale de la Ville de Lausanne échappait totalement à leurs regards... par contre, ils verbalisent à qui mieux mieux dès qu'ils accrochent de l'oeil une affiche politique "de gauche". Il faudrait décidément que Deppen, leur directeur socialiste, organise un examen général de leur vue...

Petite question: dans la période des élections communales, nous avons repéré et photographié 28 affichettes sauvages différentes (concerts, débats, théâtre, etc., etc.). Combien des groupements responsables de cet affichage ont-ils été amendés?

Avec une candeur hypocrite, un policier nous reprochait de ne pas apposer nos affiches dans les magasins. Pourtant, nous le faisons, mais chacun peut s'imaginer que peu de commerçants sont enclins à accepter les affiches signées par nous ou par d'autres groupements d'extrême-gauche. La réalité, pour des groupements révolutionnaires, c'est qu'ils n'ont le choix qu'entre l'affichage sauvage et la Société Générale d'Affichage, qui fait payer au prix fort ses services. D'ailleurs, même des groupes culturels ont de la difficulté à apposer leurs affiches, s'ils n'ont pas de quoi se payer la SGA: les commerçants rechignent, les vitrines sont déjà occupées...

En définitive, la vigilance à sens unique des flics et le zèle discriminatoire des juges communaux sert le monopole de la SGA et le protège. Il s'agit là d'une illustration vivante, bien que

moléculaire, des rapports tissés entre le pouvoir et la "libre" économie. Les flics pourchassent, forts de l'art. 33 du règlement communal sur les procédés de réclamation 1), tous ceux qui refusent ou ne peuvent passer par la caisse de la SGA: de simples rabatteurs, sous la direction du caïd Deppen...

Qu'attendent les élus communaux soucieux des droits démocratiques pour protester contre ces méthodes et pour exiger une refonte du règlement communal?

La population a droit à l'affichage libre, tout groupement doit pouvoir affirmer librement ses opinions et l'on ne voit pas pourquoi l'organisation de toute assemblée publique devrait venir enrichir un service de publicité privé comme la SGA: que la Ville établisse en nombre suffisant des panneaux communaux, accessibles à tous gratuitement, qu'elle cesse de protéger le racket que constitue le monopole de fait de la SGA!

1) Cet article interdit l'affichage en dehors des panneaux fermés à la SGA ou des vitrines privées (avec accord du propriétaire).

qui a été mise à sa disposition dans un temps record (voir chiffres indiqués plus haut et article paru dans la brèche no 175-76). Nos gouvernants aiment affirmer: c'est le peuple qui l'a voulu. Mais on ne lui a pas offert d'alternative, l'Etat s'étant bien gardé de pousser à une amélioration radicale de ses chemins de fer. Pourtant, c'est Ritschard qui le dit ("24 Heures", 24. 10. 1974): "Une double voie de chemin de fer a la capacité d'une douzaine d'autoroutes: or, sa construction coûte deux fois moins cher".

Contrairement au trafic routier privé, les transports publics sont obligés d'assurer leurs transports en tout temps et en tout lieu selon un horaire donné. Les chemins de fer sont soumis par la loi à ce qu'on appelle les obligations d'horaire, d'exploitation, de tarifs et de transport. Or, ces obligations impliquent des prestations en faveur de l'économie générale, telles que par exemple la desservance de lignes et de trains à faible trafic. Jusqu'en 1970, les CFF n'ont jamais été indemnisés pour ces prestations très coûteuses et ont dû les compenser en rehaussant les prix des catégories de transports rentables (une nouvelle fois au détriment donc de la capacité concurrentielle).

Evoquons pour terminer une autre série plus qu'appréciable d'avantages concurrentiels du trafic routier privé face au rail. Elle consiste pour le trafic routier dans le fait de ne pas assumer les coûts sociaux considérables qu'il engendre, en termes notamment de destruction du paysage, de pollution, de bruit ou de ne les assumer que très partiellement, comme dans le cas des accidents (où la différence entre rail et route est gigantesque en faveur du premier!).

Les données exposées dans cet article — toutes officielles — ne sont certes pas exhaustives et n'épuisent de loin pas le sujet. Elles autorisent toutefois déjà à clouer le bec à tous ceux qui prétendent que l'évolution anarchique connue dans le secteur des transports était soi-disant inévitable et voulue par le "peuple". Comme dans les autres secteurs de l'économie suisse, les intérêts du profit ont été déterminants en dernier ressort. Et sur un point, il faut convenir avec l'actuel président de la Confédération: "L'économie de marché ne résout pas les problèmes des transports" (Revue UST, 9. 1976). C'est le moins qu'on puisse dire...

(à suivre) A.S./f.g.

NB Les données pour lesquelles aucune source n'est indiquée sont reprises de statistiques et rapports officiels.

- 1) CGST: Commission pour une conception globale suisse des transports.
- 2) UST: Union Suisse des Transports.

TUNISIE: "le jeudi noir"



Tunis: 500 assassinats pour étouffer la grève générale. Que les lecteurs qui auront pu lire un éditorial bourgeois s'indignant de ce terrorisme nous le signalent!

QUI EST REPRIME ?

L'essentiel de la répression a touché les militants du Parti communiste et de l'extrême-gauche, ainsi que les cadres syndicaux intermédiaires, qui sont en contact direct avec la base. Rien que dans la journée de jeudi 26, dans le local de l'UGTT, 217 syndicalistes ont été arrêtés. Eux sont emprisonnés un point c'est tout. Avec la garde à vue illimitée, ils peuvent rester en prison jusqu'à six mois en attendant leur procès. C'est surtout eux qui faisaient de l'UGTT une force d'opposition réelle. Ce sont eux qui poussaient de l'avant vers des revendications anti-capitalistes. Peu d'entre eux, très peu, savaient prendre des précautions et dans l'euphorie de ces derniers mois, ils s'étaient ouvertement dévoilés. Depuis jeudi pourtant, beaucoup ne dorment plus chez eux et rentrent momentanément dans la clandestinité, car les arrestations s'opèrent la nuit à domicile. Masi, avec le nombre d'indicateurs qui traînent dans les rues de Tunis, il est très dur pour eux de

ne pas se faire repérer. Les patrons d'ailleurs en profitent pour dénoncer les travailleurs combattifs.

Nous publions des extraits d'une déclaration faite par le:

"COLLECTIF DE SOUTIEN AUX LUTTES POPULAIRES EN TUNISIE"

Une situation extrêmement grave prévaut actuellement en Tunisie. (...) Sur le plan politique, les classes réactionnaires: féodales et comprador, étouffent les aspirations légitimes du peuple tunisien pour la démocratie et l'indépendance effective, par leurs divers instruments: parti unique (parti socialiste destourien), justice arbitraire, presse dirigée et culture rétrograde.

L'inexistence des libertés les plus élémentaires, les violations des droits civiques et humains et la pratique permanente de la torture des prisonniers politiques et syndicaux constituent une donnée constante de la société tunisienne.

En ces circonstances une grève générale fut déclenchée le 26 janvier 1978 à l'appel de l'U.G.T.T., touchant tous les secteurs ainsi que toutes les régions du pays. (...) Prétendant que la grève avait dépassé son caractère économique et re-

venait désormais un caractère politique, le pouvoir sanguinaire destourien massacra des centaines de syndicalistes et manifestants, faisant des milliers de blessés dont certains seraient atteints grièvement. Des assassinats horribles furent commis, des syndicalistes patriotes furent lâchement abattus après avoir été arrêtés. (...)

Le Collectif de soutien aux luttes populaires en Tunisie dénonce vigoureusement la répression sauvage qui s'abat sur les travailleurs et l'ensemble des masses populaires en Tunisie. Il dénonce l'intervention de l'armée et des forces policières contre les syndicalistes et manifestants. Il déclare son soutien indéfectible à la lutte du peuple tunisien ainsi qu'à la classe ouvrière tunisienne. Pour une U.G.T.T. autonome démocratique et représentative. IL EXIGE:

- * la levée immédiate de l'état de siège.
- * la libération de tous les syndicalistes et manifestants arrêtés ainsi que celle de tous les prisonniers politiques en Tunisie.
- * que la lumière soit faite sur les crimes épouvantables commis à l'encontre des patriotes, progressistes et révolutionnaires.

pour contrôler les travailleurs. Mais l'aggravation des conditions de vie et le manque total de libertés élémentaires impulseront ces derniers mois des mouvements de lutte qui ont forcé la direction syndicale, autour de Habib Achour, à modifier leurs pratiques de collaboration avec les patrons, l'Etat et le parti Destour. Dès que les couches ouvrières les plus avancées commencèrent à avancer la perspective de la construction d'un parti ouvrier, Bourguiba jugea le moment venu de frapper fort. Plus de 500 morts, selon diverses estimations! A l'arrivée de l'armée durant le rassemblement de masse devant le siège de la CGTT, les ouvriers crièrent: "vous protégez les voleurs de l'argent du peuple", en entonnant l'hymne de la résistance aux Français... La nouvelle période ouverte en Tunisie par la grève du 24 janvier et des jours suivants, ainsi que l'horrible répression décidée par le régime est en effet d'une importance aussi grande que celle de la lutte contre le colonialisme français.

* la réalisation de toutes les revendications syndicales et politiques de l'ensemble des travailleurs et du peuple tunisien.

LE COLLECTIF APPELLE L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, L'OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE, L'ENSEMBLE DES DEMOCRATES ET PROGRESSISTES ARABES, FRANCAIS ET ETRANGERS EPRIS DE PAIX, DE JUSTICE ET DE LIBERTE

* à manifester leur solidarité effective, morale et matérielle, avec la lutte du peuple tunisien.

* à soutenir l'action que mène le collectif en vue de rompre le mur du silence, propager la lutte du peuple tunisien et soutenir les familles des victimes des massacres, et à leur apporter l'aide morale et matérielle nécessaire.

IL APPELLE les avocats et juristes démocrates à apporter leur précieux concours en prévision d'un procès politique de grande ampleur. (...)

POUR TOUS CONTACTS, s'adresser au COLLECTIF DE SOUTIEN AUX LUTTES POPULAIRES EN TUNISIE, 46 rue Montreuil, PARIS XI."

Huit camarades des banques parisiennes, organisés dans les cercles de sympathisants de la LCR (section française de la IV^e Internationale), ont tenu une table ronde consacrée aux mécanismes de la fuite des capitaux. Parue en avril 1977 dans les "Cahiers de la Taupe", cette table ronde prend, à la veille d'une possible victoire de la gauche en mars, une actualité brûlante.

Question : On parle de plus en plus de fuite des capitaux et des moyens de la combattre. Il est déjà arrivé que les capitaux prennent le chemin de la Suisse, massivement. Ce fut le cas par exemple à l'automne 1968, lorsque de Gaulle refusa de dévaluer le franc. En quoi cette fuite peut-elle aujourd'hui concerner les travailleurs ?

Réponse : Il faut d'abord souligner le fait qu'en période de crise sociale et politique, ce qui devient déterminant pour les capitalistes, c'est la **sécurité** de leurs capitaux, bien plus encore que leur **rentabilité** : leur but devient donc d'en transférer le maximum dans des pays capitalistes sûrs. Si j'insiste là-dessus, c'est notamment parce que des gens comme Rocard ont déjà expliqué publiquement que, si la gauche arrive au gouvernement, les capitaux seront déjà partis lors de son arrivée et que le problème consistera à démontrer aux patrons, par une "gestion efficace", c'est-à-dire par une exploitation efficace des travailleurs, que leurs capitaux peuvent espérer des profits substantiels s'ils reviennent...

Dans un premier temps, la fuite des capitaux peut donc, à la veille ou au lendemain d'élections, correspondre à un réflexe spontané des capitalistes individuels, et se traduire par un mouvement inorganisé.

Dans un deuxième temps, si les patrons ont l'impression que le mouvement des masses risque de déborder un gouvernement réformiste ou de lui imposer des mesures trop radicales, qui leur paraissent insupportables, il faut s'attendre à un complot, à un sabotage organisé visant à mettre en difficulté ce gouvernement pour mieux passer à la contre-offensive sur le terrain social et éventuellement militaire. C'est en partie ce qui s'est produit au Chili pendant la dernière année de l'Unité populaire.

Alors, quelle importance pour les travailleurs ? On pourrait en effet se dire : les capitaux s'en vont, bon vent ! Puisque nous voulons abolir le capitalisme, nous n'avons pas besoin de capitaux...

Voyons donc ce qui se passe concrètement. Les capitalistes ne peuvent pas démanteler à l'étranger en catimini leurs machines, leurs stocks, leurs établissements, en un mot, leur capital immobilisé dans des avoirs matériels, qui constituent en général la part la plus importante de leur capital. C'est un fait, et le PC en tire souvent argument pour minimiser l'importance de la fuite des capitaux.

Le PC a tort : si un gouvernement qui se réclamerait authentiquement des travailleurs ne prend pas un certain nombre de mesures radicales, s'il refuse de faire appel à la mobilisation des travailleurs et à celle des employés de banque en particulier, il laissera des marges de manoeuvre fantastiques aux capitalistes. Ceux-ci réussiraient alors à évacuer leurs capitaux à l'étranger, et cela liquiderait au passage les avoirs en or et en devises du pays; il en résulterait un endettement considérable à l'égard des banques étrangères, c'est-à-dire à l'égard de l'impérialisme.

Les réformistes commencent à répandre soigneusement quelques idées fausses à ce sujet. La première idée fautive consiste à suggérer que le transfert des capitaux n'est et ne sera le fait que de quelques spéculateurs qui déplacent leurs capitaux "flottants" ou "spéculatifs" de pays en pays, à la recherche de profits immédiats. Les réformistes en déduisent que si ces capitaux quittent le pays, ce ne serait après tout qu'une purge salutaire. L'idée est fautive parce qu'elle suppose que les transferts ne seront le fait que des seuls spéculateurs, alors que c'est tous les capitalistes qui se sentiront menacés et chercheront à expatrier leurs capitaux quand la classe ouvrière entrera en lutte. L'idée est en outre dangereuse parce qu'elle débouche sur une passivité coupable et fausement rassurante : les capitaux s'en vont, tant mieux, on y verra plus clair...

La deuxième idée fautive consiste à dire que le pire qui puisse arriver, c'est de trouver les caisses vides, et que de toutes façons les capitalistes se chargeront effectivement de les vider avant les échéances politiques. Selon cette logique, la mobilisation éventuelle des travailleurs interviendrait de toutes façons trop tard... Aussi, serait-il inutile de gaspiller les efforts et de préparer une mobilisation qui ne servirait à rien ! L'idée est donc très dangereuse parce qu'elle démobilise les travailleurs, mais surtout parce qu'elle néglige quelque chose de fondamental : les caisses peuvent être vides, elles peuvent être déficitaires. Le pays peut se trouver endetté.

Or, on ne peut pas repartir à zéro du jour au lendemain, faire abstraction de la division internationale du travail que lègue l'impérialisme. Il faut par exemple continuer à importer des matières premières, et donc à les payer. Ces importations sont payées en dollars (pétrole, café, cacao, métaux non ferreux). Si les caisses sont vides ou déficitaires, il faut soit renoncer à importer, mais on s'installe alors dans l'isolement, la pénurie de certains produits, et on risque fort de voir la contre-révolution utiliser le mécontentement inévitable de certaines couches de la population, y compris d'une fraction des travailleurs; soit on est obligé de deman-

der un crédit à des grandes banques internationales ou à des pays, mais l'endettement devient vite une situation de dépendance. Ou'on se souvienne du Chili qui devait mendier en 1973 un délai de paiement de son déficit commercial auprès du sinistre "Club de Paris", composé de tous les requins impérialistes, et qui se voyait régulièrement opposer un refus net parce qu'il n'avait pas "correctement" indemnisé les trusts du cuivre Kennecott et Anaconda".

En définitive, l'enjeu qui rend nécessaire pour la classe ouvrière de s'opposer à la fuite des capitaux, c'est de préserver l'indépendance de sa révolution, sa capacité de résistance aux manoeuvres de l'impérialisme et de la bureaucratie soviétique (le PC peut toujours dire qu'en cas de chantage commercial, il reste la possibilité de changer de partenaires en se tournant vers les pays de l'Est, ce n'est concevable que si un gouvernement révolutionnaire a les moyens de son indépendance). Il faut rappeler au passage que Castro a partiellement réussi à forcer le blocus commercial impérialiste parce qu'il avait trouvé de l'or théaurisé dans les coffres de Batista et que, lorsqu'on peut payer, on finit toujours par trouver un fournisseur pour qui l'intérêt immédiat passe avant la stratégie politique à long terme.

Bien entendu, il ressort de ce que j'ai dit que la fuite des capitaux ne concerne les travailleurs que dans une situation où le problème du pouvoir politique se pose ou peut se poser; la fuite des capitaux de l'automne 1968, qui spéculait sur une possible dévaluation du franc, ne les concernait pas directement, pas en termes de lutte immédiate.

Question : Quels sont donc les moyens dont peuvent disposer les capitalistes pour évacuer leurs capitaux, puisque de ces moyens dépendent les possibilités concrètes de s'y opposer ?

Réponse : Pour dégager des profits substantiels, les patrons ont été obligés de figer, d'immobiliser leurs capitaux; c'est-à-dire de transformer le capital qui se présentait initialement sous forme de monnaie (d'avoir en banque) en stocks de matières premières, machines, équipements, locaux, terrains, et aussi en stocks de produits finis. Les ouvriers de l'industrie automobile sont payés à la fin du mois, alors que les voitures qu'ils ont produites peuvent n'être vendues et livrées que 2, 3 ou 4 mois plus tard; de ce fait, les capitalistes sont obligés de figer en permanence sous forme de stock de produits finis un montant d'argent équivalent à 2, 3 ou 4 mois de masse salariale, afin que la production et la vente puissent s'effectuer sans à-coups. Donc, les grosses machines, les immeubles, les stocks, et encore moins les terrains ne peuvent être démantelés par le capitaliste. C'est une limite objective à la fuite des capitaux, importante, et dont les travailleurs peuvent se réjouir, puisque du capital qui se sauve, c'est aussi du travail accumulé qu'on leur vole.

Mais ça ne veut pas dire que les capitalistes n'aient aucun recours, aucune marge de manoeuvre. En quoi consiste leur problème ? Il leur faut obtenir de l'argent liquide qui soit transportable.

* Première solution : ils peuvent comprimer les stocks et arrêter d'investir, ou sinon renoncer à tout nouvel investissement, du moins attendre des jours meilleurs (c'est déjà en partie ce qui se passe aujourd'hui). Ainsi, en bloquant l'investissement et en limitant le plus étroitement possible leurs stocks de matière première et de produits finis, ils arrivent à une situation où les profits qu'ils réalisent dépassent considérablement leurs dépenses. En temps "normal", les capitalistes utiliseraient le surplus dégagé au remboursement de leurs dettes auprès des banques. Mais dans une situation où ils veulent mettre une fraction de leur capital en sûreté, ils peuvent au contraire détourner ce surplus sous forme d'argent frais vers un pays voisin.

* Seconde solution : les capitalistes peuvent chercher à vendre leurs titres de propriété, autrement dit les actions qu'ils détiennent. Où ça ? Essentiellement à la Bourse. La Bourse est un endroit où les capitalistes s'échangent entre eux les titres de propriété (actions) qu'ils ont sur les entreprises. La Bourse est donc à priori l'endroit idéal pour transformer en liquidités le capital immobilisé. Mais en cas de panique politique, tous les capitalistes auront la même idée en même temps : tous donnent alors l'ordre de vendre leurs actions et les cours s'effondrent... Ou plus exactement devraient s'effondrer tout à fait si l'Etat ne s'en mêlait pas. En effet, la Caisse des dépôts et consignations (qui fait partie de l'Etat) intervient généralement pour "soutenir le niveau des cours en bourse".

Ça veut dire que lorsque les cours baissent parce qu'il y a plus de vendeurs que d'acheteurs, elle est obligée par le gouvernement d'intervenir. Par cette intervention, l'Etat garantit en quelque sorte aux capitalistes de pouvoir liquider leurs avoirs en France à bon prix. C'est donc une formidable complicité de l'Etat avec les capitalistes, qui illustre

bien sa nature de classe, et doit être vigoureusement dénoncée. Le plus vraisemblable, c'est que confronté à une telle situation, un gouvernement de l'Union de la gauche ferait comme n'importe quel gouvernement bourgeois, il soutiendrait les cours. De sorte que le problème des indemnités dont on cause tant pourrait ne plus se poser pour certaines entreprises qui auraient de fait déjà été rachetées au prix fort par l'Etat à travers la Caisse des dépôts. Nous devons expliquer au contraire que l'effondrement de la Bourse n'est pas un indice de mauvaise santé ou de banqueroute de l'économie d'un pays (il ne change rien aux capacités de production, à la force de travail, à la qualification existantes). **L'effondrement de la bourse n'indique que la mauvaise santé du capitalisme !** Ce n'est pas du tout la même chose. Et nous devons exiger du PS et du PC qu'ils s'engagent devant les travailleurs à renoncer à ce soutien de la Bourse, pour le cas où ils accéderaient au gouvernement.

* Enfin, troisième type de solution : la parade essentielle dont disposent les capitalistes pour dégager les fonds liquides consiste à s'endetter davantage auprès des banques. Elle nous concerne donc encore plus directement.

Pour comprendre, il faut déjà savoir que généralement, les banques ne se permettent pas d'exiger de leurs entreprises clientes la justification du mouvement de leur dépôt. Même si le solde est débiteur (si l'entreprise a un découvert, comme on dit) et s'il devient davantage débiteur, les banques ne se permettent pas d'exiger d'explications, tant qu'il reste inférieur au solde débiteur maximum autorisé. Ici, je suis obligé de rentrer un peu dans le fonctionnement des rapports entre l'entreprise et la banque. Souvent les entreprises n'utilisent pas le découvert maximum qui leur est autorisé. Le jour venu, il leur est donc facile ou bien de retirer de l'argent liquide au guichet de la banque pour le transférer ensuite à l'étranger en trouvant un prétexte comptable à ces sorties de fonds, ou bien procéder à un transfert direct à l'étranger (de compte à compte) sous un prétexte quelconque.

Dans les deux cas, en recourant simplement davantage au crédit des banques, les capitalistes peuvent donc retirer des fonds de leur entreprise sans même y provoquer des difficultés financières immédiates. La situation est en effet la suivante : le capitaliste met son argent à l'abri en Suisse ou ailleurs; mais il fait travailler des capitaux prêtés par les banques dans l'entreprise dont il reste propriétaire. Cela lui permet, le jour où la situation politique et sociale serait normalisée de son point de vue, de continuer sans interruption à exploiter les travailleurs, sans avoir couru le moindre risque financier.

(PUBLICITE)

PLACEZ VOS CAPITAUX A DEUX PAS DE LA FRONTIERE SUISSE

LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU MÈTRE CARRÉ ARTISTIQUE FRED FOREST a eu l'initiative de créer dans la vente de mètres carrés artistiques sous forme de parts sociales. Notre société a eu l'initiative de créer un terrain situé sur le territoire de la commune de Fillingy (Haute-Saône) sur une surface de 20 m² à prendre sur le n° 72 de la section B (feuille n° 11) au lieu-dit « Chez Mermier ».

La rédaction de l'état descriptif de division sera établie conformément aux dispositions du décret du 14 octobre 1975. Division du terrain en fractions destinées à être attribuées aux associés en propriété ou en jouissance. Chaque part d'associé correspondra à un mètre carré artistique; chaque mètre carré représentera une fraction unique de division.

LE MÈTRE CARRÉ ARTISTIQUE est un mètre carré de terrain dont le statut artistique a été déterminé par Fred FOREST. Dans toutes les transactions, il se négocie conformément à la législation en vigueur sur les terrains à bâtir ou agricoles dont il conserve conjointement, selon le cas, le caractère.

UN SEUL PLACEMENT : LE MÈTRE CARRÉ ARTISTIQUE

M 2

(artistique)

Le mètre carré artistique présente pour le spéculateur, avec l'avantage d'un placement double à deux rendements. Placé en tant qu'investissement, il s'effectue sous la couverture d'une opération unique. En période de crise économique internationale, ce mode d'investissement assure une sécurité d'une façon optimale aux perspectives de développement du marché de la société libérale avancée. Mode de spéculation qui associe en un seul et même acte

deux types de placements : celui qui doit faire leur preuve par le passé, l'achat de terrain et l'acquisition d'un terrain. Notre société civile immobilière régit par les articles 1832 et suivants du code civil, chapitre 1^{er} du titre 11 de la loi n° 1539 du 18 juillet 1971, chapitre 1^{er} du décret n° 72126 du 23 décembre 1972 et la suite à proposer, cette forme inédite de spéculation dont elle entend vous faire bénéficier. Nous sommes le seul organisme spécialisé de terrain artistique valable ou non. Nos conseils vous sont utiles pour donner libre cours en toute sécurité à vos idées spéculatives les plus délicates. Le terre des arts, c'est notre affaire. Le terrain artistique nous procure des services d'information. Ils peuvent être demandés par le spéculateur qui correspond le mieux à vos besoins. Nous procédons pour nous à toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en vente de nos terrains artistiques. Nous établissons un plan de financement et de parfaite concordance avec vos goûts artistiques. Nous nous chargeons de la recherche de tous les acheteurs potentiels et de leur offrir dans chaque cas l'achat de terrain et de leur fournir, de gré, personnellement avec justification d'intérêt artistique.

que désirez. La qualité de votre vie dépend directement de la beauté de vos terrains. Dans un monde où l'air est pollué, nous vous offrons le mètre carré artistique qui vous assure dans l'environnement urbain ou rural de vos rêves. Le mètre carré artistique, le charme de l'architecture, le confort d'aujourd'hui. La sécurité financière de demain. Visitez notre mètre carré artistique témoin sans engagement. Avec le mètre carré artistique, le citoyen moderne, tient à la portée de sa main le prix de l'émotion esthétique et la maîtrise d'une opération immobilière rigoureusement planifiée.

La constitution de la société immobilière du mètre carré artistique FRED FOREST a été créée par M. Jean-Luc FAYRE, notaire à Bagnols-sur-Cèze, place de la Liberté, qui a été chargé d'en assurer le suivi. Notre l'investissement juridique. Le terrain choisi d'une superficie totale de 20 m² a été divisé conformément aux articles de la loi n° 1539 du 18 juillet 1971, chapitre 1^{er} du décret n° 72126 du 23 décembre 1972 et la suite à proposer, cette forme inédite de spéculation dont elle entend vous faire bénéficier. Nous sommes le seul organisme spécialisé de terrain artistique valable ou non. Nos conseils vous sont utiles pour donner libre cours en toute sécurité à vos idées spéculatives les plus délicates. Le terre des arts, c'est notre affaire. Le terrain artistique nous procure des services d'information. Ils peuvent être demandés par le spéculateur qui correspond le mieux à vos besoins. Nous procédons pour nous à toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en vente de nos terrains artistiques. Nous établissons un plan de financement et de parfaite concordance avec vos goûts artistiques. Nous nous chargeons de la recherche de tous les acheteurs potentiels et de leur offrir dans chaque cas l'achat de terrain et de leur fournir, de gré, personnellement avec justification d'intérêt artistique.

LANCEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE VENTE

La mise en vente de la première tranche se déroulera aux enchères publiques le mardi 22 mars à 21 heures, à l'Esplanade Cardin, sous le marteau de maître JEAN-CLAUDE BINOCHÉ, commissaire-priseur, au cours d'une vente de tableaux de maîtres contemporains.

BON A DÉCOUPER

- J'aimerais recevoir une documentation sur le mètre carré artistique sans engagement de ma part.
- Je vous adresse en dix lignes mon point de vue sur cette forme de placement dans notre société libérale avancée.
- Je vous propose à mon tour quelques formes artistiques de spéculation que je vous adresse ci-joint.

Société Civile Immobilière du Mètre Carré Artistique FRED FOREST, 1, passage de la Main-d'Or, 75011 Paris.

L'idée de la fuite des capitaux est dans l'air... Au point de devenir un argument publicitaire comme le démontre ce placard paru récemment dans le Monde - ils ne manquent pas d'humour (voir les annonces immobilières !)

A FUITE DES CAPITAUX ?

Ce mécanisme deviendrait redoutable au cas où un gouvernement de l'Union de la gauche réaliserait son programme (commun) et seulement son programme : la nationalisation de la plupart des banques sans nationaliser les branches des secteurs clés de l'économie, au-delà des neuf trusts dont la liste a été établie. Il y a gros à parier que la réaction d'un tel gouvernement à la fuite des capitaux des entreprises privées sera de faire intervenir les banques nationalisées pour injecter de nouveaux capitaux au fur et à mesure que les patrons feraient fuir les leurs en brandissant en outre la menace de faillite, de fermeture de la boîte. On peut même imaginer que cette intervention gouvernementale se ferait au nom de la sauvegarde de l'emploi, alors que la vraie réponse au problème du chômage, aujourd'hui comme demain passe par la réduction massive du temps de travail, la nationalisation de toutes les entreprises importantes, la répartition de tout le travail entre toutes les mains et les cerveaux disponibles, dans le cadre d'un plan démocratiquement élaboré par les travailleurs eux-mêmes. En tout cas, le refus obstiné de nationaliser l'industrie, le commerce et les transports, ajouté à l'illusion que la nationalisation du système bancaire pourrait tout résoudre, aboutit inévitablement à ce que les banques nationalisées alimentent et encouragent (avec l'argent des travailleurs) les sorties de capitaux au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Question : Et maintenant, dans le cas où un capitaliste réussit, par toutes ces combines, à transformer en argent liquide une partie importante du capital, qu'est-ce qui se passe après ? Comment met-il son magot en sécurité à l'étranger ?

Réponse : A ce sujet, il y a une inexactitude importante dans le dernier numéro des *Cahiers de la taupe* (no 12, p. 28), qui traite dans une annexe de la fuite des capitaux. Il est vrai que cette fuite peut se faire par des jeux de facturation (surfacturation à l'importation, et sousfacturation à l'exportation, en accord avec des filiales ou des firmes complices) ou en jouant sur les délais de paiement. Mais il est faux de minimiser, comme le font les réformistes, les fuites les plus banales, en espèces, dans des valises.

Il faut lire à ce propos le livre de Jean Ziegler, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*. J'ai lu un article du *Monde* qui date de 1972 (16. 9.), mais qui reste tout à fait d'actualité, et qui montre que l'évasion de capitaux finit toujours par prendre, au moins en partie, la forme classique du passage de valises, parfois en empruntant des circuits détournés : vers la Suisse, en transitant par la Belgique, le Luxembourg ou l'Allemagne. D'ailleurs, le numéro de décembre de la revue *Faire* (revue du PS), qui a consacré un dossier au problème de la fuite des capitaux, le reconnaît en partie, en notant qu'il n'est guère possible de contrôler ce que des millions de touristes français, partant à l'étranger, emportent avec eux; même si la somme est légalement limitée comme ce fut le cas il y a quelques années.

Contre ces évasions de capitaux, qu'est-ce qui est possible ? Bien sûr, un gouvernement d'Union de la gauche pourrait prendre des mesures de contrôle des changes; n'autoriser par exemple la vente de devises étrangères que contre des justificatifs d'entreprises sur les produits importés. Mais quels justificatifs ? C'est un système lourd qui nécessitera tout un corps de fonctionnaires et un tas de réglementations, pour une efficacité relative.

En fait, il n'y a qu'une solution radicale. Et c'est entre autres parce qu'ils s'y refusent, que le PC et le PS tendent à minimiser la fuite directe de capitaux (la "valise"), qui reste le dernier recours pour les capitalistes, et qui marche : les frontières sont poreuses, les douaniers débordés... Comment ça fonctionne ? Le capitaliste Tartempion dépose une somme en francs dans une banque suisse contre des francs suisses, puis la banque suisse rééchange les francs français qu'elle a touchés à la Banque de France contre des francs suisses ou des dollars; c'est par ce biais que les caisses se vident peu à peu de devises étrangères qui ont cours dans le commerce international. Alors, la mesure radicale consisterait bien évidemment à déclarer le franc inconvertible. Les banques suisses, par exemple, n'acceptent des francs français que sous garantie de leur convertibilité. Si elles n'ont plus cette garantie, elles n'en prennent plus. Qu'est-ce qui se passe alors ? Il peut toujours se créer un marché noir du franc français, mais à un cours ridiculement bas, puisque les banques n'ont plus confiance, de sorte qu'il devient autodissuasif : le type qui sort des montagues de francs pour tout juste se payer une bagnole ou les échanger contre une poignée de dollars...

Et surtout, la Banque de France ne gaspille plus les devises (obtenues grâce à des exportations dans des conditions difficiles) à racheter les francs parvenus frauduleusement à l'étranger.

Question : Mais pourquoi l'Union de la gauche se refuse-t-elle à envisager une telle mesure, à l'inscrire à son Programme ? Quelles seraient ses conséquences commerciales ?

Réponse : La gauche réformatrice s'y refuse parce que tout se tient. Décréter l'inconvertibilité du franc, c'est se couper du système monétaire et des lois capitalistes du marché mondial.

Comme ils disent, il ne faut pas "provoquer" l'impérialisme : toujours la logique de ne pas se défendre pour ne pas être attaqué. Pourtant la mesure de l'inconvertibilité s'impose. Les importations sont déjà pour l'essentiel à payer en dollars. Si le gouvernement n'inspire pas confiance à l'impérialisme (c'est-à-dire s'il répond aux véritables aspirations des travailleurs), ce dernier exigera que toutes les exportations soient payées en dollars ou avec des devises fortes. Il est donc impératif de protéger les avoirs en or et en devises.

A cela les réformistes répondent qu'une telle mesure provoquerait l'effondrement des cours du franc, "et donc" une hausse des prix des produits importés. Nous opposons à ce raisonnement une toute autre logique :

* La logique du monopole du commerce extérieur qui permet de contrôler étroitement l'intérêt social des importations effectuées et qui permet aussi d'imposer à l'impérialisme l'échange de marchandises contre des marchandises et non plus de marchandises contre des dollars.

* La logique des nationalisations sans rachat et sous contrôle ouvrier qui retire aux capitalistes leurs droits souverains sur la fixation des prix.

* La logique du plan de production, de la planification de l'économie, définie en fonction des besoins des travailleurs et qui réservera les réserves disponibles pour acheter à l'étranger les produits les plus indispensables...

Question : Pouvez-vous résumer les principales mesures programmatiques qui ressortent de la discussion ?

Réponse : Il y a quatre grands points qui émergent :

- 1) Pas de soutien de la Bourse par un gouvernement qui se voudrait au service des travailleurs.
 - 2) Contrôle du crédit bancaire.
 - 3) Inconvertibilité du franc.
 - 4) Monopole du commerce extérieur.
- Ces mesures principales en appellent ou en supposent aussitôt d'autres :
- 5) L'expropriation de toutes les banques françaises ou étrangères.
 - 6) La levée du secret bancaire.
 - 7) L'unification du système bancaire.

Question : En quoi la mobilisation des employés et des travailleurs de la banque peut-elle être efficace ? Quel type de contrôle peuvent-ils exercer ?

Réponse : La plupart des mesures énumérées donnent prise à des luttes pour le contrôle, dont le type et la forme dépendent bien sûr du contexte et du rapport de forces plus général, mais qu'on doit commencer à populariser.

Par exemple, le contrôle du crédit bancaire. S'il existe un noyau combatif et soudé dans une agence, les employés peuvent saisir le syndicat d'une demande de crédit d'une entreprise. Et le syndicat ou l'intersyndicale peuvent examiner le dossier et refuser. Le client pourra toujours faire appel aux supérieurs hiérarchiques, qui lui donneront éventuellement satisfaction. Mais l'enjeu politique devient clair : les employés dénoncent, et la direction choisit, en connaissance de cause, de favoriser la spéculation des entreprises. On peut aussi plus simplement s'opposer, dans une agence, à des retraits massifs de liquidités. Tout cela dépend encore du contexte. Mais, de proche en proche, c'est l'escalade : les travailleurs découvriront que tels cadres supérieurs ont saboté, ou n'ont pas appliqué, les mesures de contrôle du crédit, ce qui posera des problèmes d'épuration de la hiérarchie bancaire, etc.

Il faut aussi noter que si on veut contrôler, ça nécessite une certaine disponibilité; d'où la nécessité d'accroître la disponibilité des employés en éclairant aussi de ce point de vue les revendications telles que les 35 heures, la réduction du trajet domicile-travail (par l'affectation des employés au plus proche de leur domicile).

Sur la levée du secret bancaire, on peut prendre aussi plusieurs exemples. Actuellement, on place des bons de caisse anonymes qui permettent à leurs bénéficiaires de soustraire une partie de leur profit à l'impôt. Il y a aussi des ventes d'or anonymes; l'acheteur paie 4 o/o d'impôts sur ces achats (toujours de façon anonyme), mais c'est de toutes façons beaucoup moins que ce qu'il soustrait au fisc. Il est envisageable de refuser ces opérations anonymes, de

relever les noms, s'il s'agit d'entreprises ou de patrons, de communiquer un relevé des opérations aux syndicats de l'entreprise.

Question : Comment engager la lutte sur ces questions ?

Réponse : Nous avons essayé sur les lieux de travail et dans les sections syndicales d'amorcer le débat sur ce type d'exigences. Mais pour la majorité des employés, ça apparaît encore assez lointain, la fuite des capitaux et toutes ces histoires. Alors, la première chose à faire, c'est la dénonciation et l'appel à la dénonciation pour commencer à accumuler des expériences, à sensibiliser les travailleurs à ces questions. Dans un premier temps, on peut insister sur le relevé des hauts salaires de la hiérarchie, sur le décodage des promotions : on sait que untel est promu à tel grade, mais on ne sait pas ce que ça signifie du point de vue matériel. A partir de luttes ponctuelles de ce type, on peut commencer à se familiariser avec une démarche. Et puis, il y a le travail soutenu d'explication, de démonstration, de propagande, qui fait pénétrer peu à peu des idées qui resurgissent ensuite, tout d'un coup, dans une mobilisation.

Mais surtout, la lutte pour la levée du secret bancaire signifie la lutte pour la levée des codes. Actuellement, nous transmettons des ordres codés qui sont des séries de chiffres et de lettres, dont souvent nous ne savons pas ce qu'ils signifient. Et chaque banque a les siens. La fonction de ces codes est de rendre les opérations bancaires opaques, incompréhensibles, secrètes. Il y a même des précautions. Ainsi, dans une agence, on peut collecter des renseignements sur place, mais il est difficile d'en obtenir des services centraux pour les confronter. Ils ont même prévu, pour le cas où on chercherait à les obtenir en tâtonnant sur les codes (avec quelques lettres et chiffres) de couper la ligne au bout de trois erreurs. Il faut donc lutter pour la levée des codes, mais là encore, la bataille débouchera sur un affrontement avec une partie de la hiérarchie bancaire et la question de l'épuration. D'ailleurs, la lutte pour la levée des codes est aussi inséparable de la lutte contre la séparation des tâches telle qu'elle existe actuellement, c'est évident.

En 1978 risque de se poser un autre problème avec l'entrée en fonction du réseau Swift, qui reliera directement les banques européennes, américaines, canadiennes, japonaises (et les grandes banques suisses, réd.) et permettra une accélération des opérations bancaires sur un réseau informatique autonome. Il faudra que nous ayons une nouvelle discussion là-dessus avec des camarades de l'informatique et des télécoms.

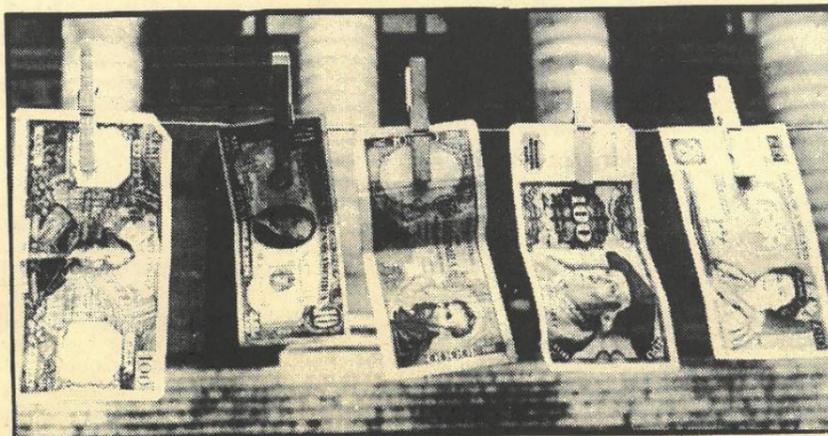
Enfin, on pourrait citer des initiatives de contrôle concernant le monopole du commerce extérieur (qui en démontrent la nécessité). Lorsqu'un importateur achète une marchandise quelconque à l'étranger, sa banque accepte de payer en échange d'une documentation sur la nature des marchandises, et la livraison ne sera débarquée et remise à l'importateur qu'en échange de l'acceptation de paiement de sa banque. Le service qui s'occupe de ça s'appelle le crédit documentaire. Les employés de ce service, sur le vu des documents, peuvent refuser de délivrer l'acceptation de paiement. C'est ce qui s'est passé au Portugal, en 1975, quand ils ont refusé ainsi l'entrée à une livraison de parfums de luxe Rochas, en argumentant que c'était une importation au seul profit de la bourgeoisie, et qui ne ferait qu'alourdir le déficit du pays.

Une dernière remarque à ce sujet. Il est clair que toute démarche de contrôle suppose qu'elle ne se cantonne pas au cadre des établissements bancaires, mais qu'elle multiplie au contraire toutes sortes de contacts et d'échanges d'informations. D'agence à agence, de banque à banque d'abord; mais aussi entre les agences et les syndicats des entreprises (pour confronter nos données avec l'état réel des stocks, des investissements, des salaires), entre les syndicats des banques et ceux des douanes, des impôts. Et y compris entre les syndicats de banques en France et ceux de Suisse, du Luxembourg ou d'ailleurs : une coordination internationale, de ce point de vue, permettrait probablement une dénonciation encore plus efficace des manoeuvres, des opérations... (...)

LES VALISES... A GENEVE !

"LA TOPOGRAPHIE de la région genevoise et le tracé artificiel de la frontière, hérité de 1815, leur facilite la tâche : entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois, la route nationale 206 est en France mais la Suisse commence au-delà du trottoir de droite ; des dizaines de chemins plus ou moins carrossables — et généralement peu surveillés — débouchent sur le territoire helvétique et supportent certaines nuits une intense circulation. Sur une trentaine de kilomètres, la frontière est une véritable "passoire" et un cauchemar pour les cinquante douaniers composant les deux brigades mobiles de la région (...)

Les douaniers l'évaluent à 10 millions de francs par jour. Mais, dans les moments de crise — en 1968, en 1969, à l'automne 1971 notamment — l'hémorragie a atteint quotidiennement 30 à 40 millions de francs."



(tiré de "Dossier F... comme fraude fiscale")

Entretien avec Jean Clivaz

40 heures ~ quel bilan ?

La brèche : Lors du dernier Congrès de l'Union Syndicale Suisse, en 1975, face à notre initiative 40 heures, a été brandie une déclaration patronale de bonne volonté à l'égard de la réduction échelonnée de l'horaire de travail. Ce congrès s'est déclaré favorable à la revendication des 40 heures, mais a accordé un certain crédit, une certaine confiance à cette déclaration d'intention patronale. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis lors — quel bilan faites-vous de la confiance accordée au patronat suisse, sachant notamment que les conventions collectives négociées dans un certain nombre de secteurs importants, notamment la chimie, l'horlogerie, les mass media, n'ont en tout cas pas apporté les 40 heures ?

Jean Clivaz : Première chose à constater : en prenant sa décision de rejeter l'initiative POCH, le Congrès de 1975 est resté fidèle à lui-même. Il a donné la priorité à la négociation collective en matière de réduction de la durée du travail. Vu la politique suivie jusqu'alors, il n'avait pas de raison de rejeter sans plus la déclaration d'intention qui figurait dans le document patronal et qui faisait suite à des négociations qui s'étaient déroulées sur de nombreux mois. Le Congrès a du reste clairement défini sa position en accordant un délai au monde patronal pour entrer en matière sur la réduction de la durée du travail. Ce délai a été fixé à une année. Après une année, nous avons effectivement fait le bilan, qui n'est pas apparu positif, il est vrai. Les raisons invoquées par le monde patronal pour le freinage qui est intervenu dans le traitement de ce problème étaient diverses, mais en somme se référaient pour la plupart à la situation économique du moment. On n'a pas rejeté le principe des 40 heures, on n'est pas revenu sur le fond de la déclaration, mais on a invoqué les difficultés qui se présentaient en fonction de la crise économique. Ce qui a engagé l'assemblée des délégués de l'Union Syndicale à lancer sa propre initiative à la fin de 1976, c'est-à-dire à la veille de la votation sur l'initiative POCH. Mais j'aimerais préciser ici — je crois que c'est nécessaire, s'agissant d'un organe comme le votre — que, contrairement à tout ce qui a été dit, dans vos milieux en particulier, le lancement de cette initiative n'a pas été une question tactique pour faire "couler" l'initiative POCH. Du reste, même avec l'assentiment ou l'appui de l'Union Syndicale, compte tenu du résultat de cette votation, l'initiative n'aurait quand même pas passé.

Les délégués avaient décidé le lancement de cette initiative, on peut dire (même si cela ne sera pas accepté par certains de vos lecteurs) en fonction des données du moment, et non pas de la présence de l'initiative POCH — même si dans la discussion on n'a pu éviter de penser à l'initiative du POCH. Et, au cours de 1977, nous avons pu constater qu'un certain déblocage de la situation est intervenu, en ce sens que les 40 heures ne sont pas introduites partout, il est vrai, mais dans certains secteurs la décision de principe est prise : c'est le cas notamment pour les arts graphiques, le cas aussi pour l'horlogerie où une première heure a été accordée à partir du 1er octobre 1977, la deuxième pour le 1er octobre 1979; les deux autres heures sont décidées en principe; reste à fixer la date de leur mise en vigueur. Dans d'autres secteurs on a aussi obtenu des réductions de la durée du travail, même dans les services publics, à Genève, à Lausanne, à Zurich; dans le secteur de la métallurgie, la FTMH est en train de négocier le renouvellement de la convention collective, dans laquelle la réduction de la durée du travail sera aussi incluse. Donc, on peut dire que la question de la réduction de la durée du travail continue de retenir l'attention de nos fédérations et que les choses avancent — peut-être pas avec toute la rapidité souhaitée, mais enfin, la réduction de la durée du travail n'est pas en panne. Et il ne faut pas tenir compte seulement de la réduction hebdomadaire ou journalière, mais aussi des améliorations qui sont apportées dans le régime des vacances, qui font que la durée annuelle est réduite aussi, indépendamment des diminutions qui sont introduites sur le plan hebdomadaire ou journalier.

La brèche : Le Congrès syndical de 1975 a non seulement prévu de lancer une initiative — ce qui a été fait une année plus tard — mais s'était également opposé à l'initiative POCH-PSA-LMR, en avançant entre autres l'argument suivant : une réduction aussi rapide (un an) mettra en difficulté l'économie suisse, notamment sous l'angle de la compétitivité sur les marchés internationaux. Or aujourd'hui, on constate que la plupart des syndicats européens adoptent des revendications même plus audacieuses que les 40 heures concernant la réduction de la durée du travail, souvent les 36 ou 35 heures, comme l'a décidé notamment le dernier congrès de l'IG Metall (RFA). Si cette revendication commence à prendre une dimension internationale, est-ce que l'argument de la mise en question de la compétitivité dans un pays par l'introduction d'une telle diminu-

tion du temps de travail ne tombe pas ? Est-ce que, si la Suisse laisse passer au second plan la réduction du temps de travail hebdomadaire, n'est-ce pas aussi un mauvais coup pour la solidarité internationale du point de vue syndical ?

Jean Clivaz : Nous avons combattu — je dirais assez discrètement — l'initiative POCH, non pas parce qu'elle risquait de mettre en danger l'économie suisse, mais parce que nous avons des craintes quant à la possibilité d'obtenir la compensation intégrale du salaire en réduisant d'un coup la durée du travail pour tout le monde au niveau des 40 heures et que nous n'avons pas pensé avant tout aux difficultés du monde patronal. Nous restons d'avis que dans certains secteurs cela est possible — puisque nous avons déjà obtenu les 40 heures dans certaines branches. Mais nous avons le souci de sauvegarder la position de ceux qui travaillent encore beaucoup plus que 40 heures (45 et même 50 heures). Logiquement, on n'aurait pas pu admettre, d'entrée de cause, que la compensation de salaire aurait été accordée à tout le monde. C'est donc le souci avant tout de sauvegarder les gains de nos membres qui nous a fait adopter cette attitude. Sur le plan international — sur le papier du moins — on est plus avancé qu'en Suisse en ce qui concerne la réduction de la durée du travail. Mais j'ai pu constater dans les rapports que j'ai eus au niveau international que la durée réelle du travail ne correspond pas toujours à celle qui existe sur le papier, dans les conventions collectives ou dans la loi.



Place du Môle, le 20 avril 1977: les typos genevois en grève.

La brèche : En Suisse aussi...

Jean Clivaz : En Suisse aussi. Il y a quantités d'heures supplémentaires qui sont accomplies par certains travailleurs, alors qu'il y en a d'autres qui vont timbrer au chômage...

Ce que je tiendrais à souligner, c'est que, dans les pays où la durée du travail est inférieure à ce qu'elle est en Suisse, elle a été réalisée à peu près partout par le moyen des conventions collectives. Et non pas par des dispositions légales. La durée légale du travail en République fédérale allemande est de 48 heures, elle est de 48 heures en Italie aussi, elle est de 45 heures en Belgique, elle est en fait de 52 heures en France, même si la loi de 1936 prévoit les 40 heures — mais une disposition dans la loi permet d'aller jusqu'à 52 heures. Et pourquoi nos collègues des pays étrangers ont-ils donné la priorité à des solutions contractuelles plutôt qu'à des solutions légales ? Indépendamment du fait qu'en Suisse il est beaucoup plus difficile de faire passer des dispositions légales (à cause de notre système d'initiative et de référendum) que dans d'autres pays où c'est le parlement qui décide (et dans certains pays un parlement à majorité socialiste), les travailleurs en définitive considèrent la réduction de la durée du travail comme une participation aux gains de la pro-

ductivité. Jusqu'ici, ces gains de productivité ont été répartis en salaires et en réductions de la durée du travail, c'est-à-dire que les travailleurs ont pu choisir de gagner plus travaillant aussi longtemps, ou de travailler moins. Dans l'ensemble, on a décidé de travailler un peu moins et de gagner un peu plus. La répartition des gains de productivité au cours des dernières décennies s'est faite à raison de deux tiers au titre des salaires et prestations sociales et d'un tiers au titre de la réduction de la durée du travail, grosso modo. Les travailleurs tiennent au fond à pouvoir négocier dans le cadre des conventions collectives la répartition de ces gains de productivité. Et le jour où vous traitez ça sur le plan légal, vous enlevez un élément important aux conventions collectives, un élément de négociation, et aussi un moyen de pression sur le mode patronal lorsqu'il s'agit d'obtenir le maximum possible sur les gains de productivité. Nous ne nous désolidarisons pas des autres travailleurs européens ou mondiaux à cet égard. Nous nous sommes déclarés dès le début partisans d'une réduction de la durée du travail. Aujourd'hui cependant il s'agit de choisir peut-être des voies moins rigides que ce n'était le cas à un moment donné lorsqu'on devait encore travailler 48 ou 60 heures par semaine, c'était alors vraiment une nécessité absolue de descendre en-dessous des régimes existants. Mais aujourd'hui

la réduction journalière ne semble plus être la revendication principale d'une partie au moins de nos troupes. Compte tenu de l'augmentation de la distance entre le lieu de travail et le lieu de domicile, de l'organisation des horaires dans le cadre de l'entreprise, nombre de nos collègues estiment qu'il serait préférable de déterminer la durée du travail d'une manière globale, et, plutôt que de réduire la durée journalière, d'augmenter le nombre de jours de repos, soit sous forme de vacances, soit sous forme de jours de congé. Il est préférable personnellement séparer de façon claire les deux choses et dire : la réduction de la durée du travail est une chose, elle peut être transformée en jours de repos, et les vacances sont une autre chose. Ainsi le monde patronal ne peut pas jouer sur les deux tableaux et surtout créer de la confusion. Mais, aussi en raison de l'accroissement des cadences dans les entreprises, les gens disent : si on réduit la durée journalière du travail de 20 ou 40 minutes, finalement on va nous demander de produire autant qu'auparavant, et on subira contre notre gré une augmentation des cadences. Tandis que lorsqu'on a un jour de congé, d'abord on n'a pas la charge du trajet, et ensuite on est libre de faire ce qu'on veut. On reste chez soi ou on peut utiliser nos loisirs comme bon nous semble. Ce qui fait que nous devons nous aussi tenir compte de ces changements d'habitude, de comportement — du reste, ce n'est pas tellement nouveau. Je me souviens, lorsque j'étais secrétaire de la Fédération suisse des cheminots, lorsqu'on a passé de 48 à 46 et de 46 à 44 heures, pour de larges catégories du personnel, on a appliqué un système de jours de compensation — les gens ont continué à travailler exactement le même nombre de minutes par jour, on a accumulé ces minutes, et ensuite on a accordé des jours de congés supplémentaires (12 jours par année, 24 jours, 36 jours de congé). Ces travailleurs ont donné la priorité à de telles solutions, en disant : si on augmente une pause quelque part, finalement, mon absence de domicile est exactement la même — que je fasse 48 ou 46 heures, tandis qu'avec un jour de repos je perçois vraiment la réduction de la durée du travail. Cela ne signifie pas que nous renoncions au principe des 40 heures, encore une fois mais l'application doit être peut-être plus nuancée qu'on pouvait l'imaginer au départ. En somme la solution consisterait, à mon sens, à fixer une durée annuelle basée sur le 40 heures (48 semaines à 40 heures, cela fait 1 920 heures — à voir ensuite comment elles sont exécutées). On a déjà passé à l'heure actuelle me semble-t-il la notion de la journée et de la semaine de travail, pour passer à celle de la durée annuelle ou même de toute une vie.

La brèche : Tous les travailleurs ne sont pas au bénéfice des mêmes conventions ni même d'une convention tout court et dans ce cas il est aussi question d'une solidarité avec les secteurs plus faibles syndicalement.

Jean Clivaz : Bien sûr. Je reconnais qu'il y a là un problème. Notre politique est du reste d'obtenir non seulement une réduction du temps de travail mais aussi d'obtenir des progrès dans le cadre des conventions collectives grâce au travail syndical et des intéressés eux-mêmes sur leur lieu de travail, au niveau de l'entreprise, et ensuite lorsque ces acquis sont généralisés nous pouvons les consacrer par des dispositions légales. Car l'expérience nous a montré qu'en Suisse il est extrêmement difficile de faire passer des "choses" de ce genre directement dans la législation si on n'a pas déjà fait un certain bout de chemin dans le cadre des conventions collectives. C'est une constatation.

Bien sûr on pourrait adopter la solution du tout ou rien



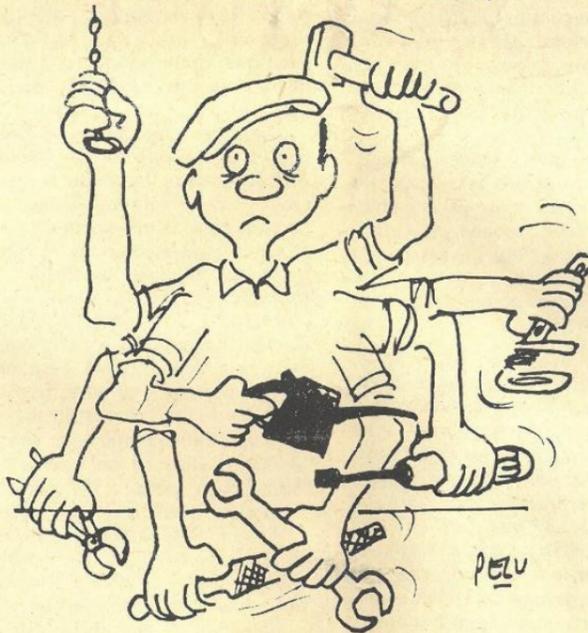
gré tous les efforts que vous déployez, vous avez beaucoup de peine à convaincre la majorité des gens que vous avez raison sur ce plan-là. Car finalement, ce qui importe, ce sont les améliorations qui peuvent être apportées aux conditions de vie journalière.

La brèche : *Permettez que je prenne un exemple : le travailleur-homme pense le confort dans certains termes : rentrer du travail pas trop fatigué, avoir une voiture, des commodités à la maison, etc. Les femmes, dans ce même secteur, peuvent concevoir le confort en des termes différents : la question du temps de travail à l'usine est encore plus importante pour elles que pour leurs maris; elles diront plus facilement : tant pis pour une hausse de salaire, mais surtout il faut que je ne rentre pas trop tard à cause des enfants. Et là il y a un effort d'éducation, vis-à-vis des travailleurs-hommes en particulier...*

Jean Clivaz : Là, je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous citez la différence entre l'homme et la femme, mais il y a aussi des différences entre les hommes, entre les femmes. La difficulté aujourd'hui provient du fait qu'on veut de plus en plus tenir compte, je crois avec raison d'ailleurs, des besoins individuels, alors que de l'autre côté, il y a des problèmes généraux, que vous soulevez, et qui se posent à l'ensemble de la société et de l'économie.

La brèche : *Est-ce que vous concevez le syndicat comme une simple "chambre d'écho" des préoccupations, ou bien comme un lieu où se font également des analyses, une certaine éducation ?*

Jean Clivaz : Le problème que vous soulevez se pose, il est vrai. L'éducation syndicale retient aussi notre attention, c'est clair. Il faut informer les gens, leur faire prendre conscience d'un certain nombre de problèmes. Mais d'un autre côté, je pense que la grande majorité des syndiqués, en 1978, en Suisse, ont quand même un certain nombre de connaissances qui leur permet de se prononcer. Je ne voudrais pas sous-estimer la capacité de réflexion de la grande majorité des syndiqués en Suisse, qui ont quand même une vieille expérience syndicale et pour bon nombre d'entre eux, fréquentent assez régulièrement les assemblées, même si quelquefois nous nous plaignons aussi du peu de présence dans les réunions syndicales. D'un autre côté, je ne veux pas négliger non plus les effets stimulateurs des idées lancées par les minorités. L'histoire du monde nous prouve d'ailleurs que les minorités ont aussi des choses tout à fait positives à leur actif. Mais sur le plan syndical, nous devons absolument respecter l'avis de la majorité. Il n'y a pas d'autre



solution dans un système comme le nôtre; les organisations syndicales seraient affaiblies si elles devaient adopter une autre attitude. Le problème capital non résolu, c'est la grande masse de ceux qui ne se syndiquent pas, en particulier dans certaines branches très mal organisées. (...) Dans certains pays, en particulier, les pays nordiques, on a néanmoins réussi à stimuler les gens suffisamment pour obtenir des degrés d'organisation qui approchent le 90 ou 100 o/o, et qui font que les syndicats y sont beaucoup plus puissants.

La brèche : *Vous dites vous-mêmes que beaucoup de travailleurs ressentent un risque en cas de réduction du temps de travail : l'augmentation des cadences. On est dans l'usine, on est à la merci, tandis qu'avec les jours de congés, on est hors de l'usine, on y échappe. Est-ce que cela ne renvoie pas à la faiblesse du mouvement ouvrier sur le lieu de travail ? Est-ce que, pour surmonter cette faiblesse, que vous avouez aussi d'une certaine manière, il ne faudrait pas avancer un plan d'action pour les revendications les plus élémentaires et les plus urgentes, en réalisant autour d'elles l'unité la plus large, comme on en a eu quelques exemples lors de journées d'action cantonales pour les 40 heures - exemples malheureusement exceptionnels ?*

Jean Clivaz : Cela dépend des problèmes que vous voulez traiter. En ce qui concerne celui que vous venez de soulever, la question de l'augmentation des cadences, c'est beaucoup plus compliqué que cela. Une manifestation, à l'échelon suisse ou régional pour lutter contre les cadences, cela veut dire quoi ? Il faut examiner à ce propos la situation presque entreprise par entreprise.

C'est un problème qui préoccupe non seulement nos membres, mais aussi les responsables à tous les niveaux. L'augmentation des cadences précisément retient à l'heure actuelle un certain nombre de nos collègues de se lancer très rapidement vers une réduction de la durée du travail. Le problème doit être examiné dans le cadre d'une participation accrue des travailleurs, en ce sens qu'ils doivent pouvoir, eux, au moment où une transformation intervient, où une mesure de rationalisation est prise, où l'acquisition d'une nouvelle machine est décidée, participer à la discussion et décider avec les responsables de l'entreprise ce qui doit être fait pour accroître la production d'une part, mais surtout améliorer les conditions de travail. Je crois que ce problème ne peut pas être résolu d'une façon générale. En effet, si j'examine la situation dans les diverses branches, je vois qu'il y a des différences importantes d'un secteur à l'autre. Dans certains secteurs, les mesures de rationalisation allègent la peine de l'homme. Dans d'autres, c'est le contraire, ces mesures rendent la vie dans l'entreprise plus difficile qu'auparavant. C'est un exemple typique selon moi de la nécessité d'une participation des travailleurs à la mise en place des conditions de travail et des changements qui peuvent intervenir dans l'entreprise.

Il faut que ce ne soient pas seulement des ingénieurs ou des techniciens qui décident sur la base des rapports de productivité de ce qui doit être changé dans une entreprise.

La brèche : *Pour ma part, plutôt que de participation, je parlerais de contrôle. Les expériences faites dans d'autres pays montrent que le contrôle sur l'application des normes de travail, le ralentissement des cadences, dépend étroitement de la capacité de mobilisation des travailleurs sur leur lieu de travail. Et ça, en Suisse, cela existe très peu...*

Jean Clivaz : Il faut tenir compte de la structure économique et industrielle suisse. Contrairement à l'étranger, nous n'avons que très peu de grandes entreprises, très peu d'industries à la chaîne, pas d'industrie automobile par exemple. Une large partie des travailleurs sont employés dans de petites entreprises, où les conditions sont toutes différentes. Et cela crée un autre esprit.

La brèche : *Mais vous avez cité tout à l'heure un des secteurs qui ont acquis une diminution du temps de travail, la typographie : on peut l'attribuer dans une grande mesure - pas uniquement bien sûr - au mouvement de lutte qui a eu lieu, soit la détermination de plus de 90 o/o des syndiqués de recourir si nécessaire à la grève, et en plus les mouvements de grève à Genève et à Lausanne. Pourtant, il s'agit en majorité de petites et moyennes entreprises.*

Jean Clivaz : C'est une branche qui a été particulièrement touchée par l'évolution technique. Il y avait là des raisons tout à fait impérieuses de réagir : vous connaissez le nombre de places de travail supprimées, et la concurrence tout à fait extraordinaire qui s'est développée dans cette branche. C'est un des secteurs qui ont été le plus touchés, d'une part par l'évolution technique et d'autre part par la récession. Les raisons de réagir ont été beaucoup plus fortes que dans d'autres secteurs. C'est incontestable.

La brèche : *Néanmoins, les typographes ont réuni des conditions pour réagir... notamment l'unité de tous les militants de gauche...*

Jean Clivaz : J'ai toujours été partisan moi aussi d'un examen sérieux de la situation. Je ne souhaiterais pas qu'on réagisse pour réagir sans que la situation soit examinée de façon très sérieuse. Dans le cas des typographes, leurs prises de position ont été justifiées. Avant chaque action de ce genre, il faut être tout à fait au clair sur les positions à adopter et défendre des postulats tout à fait solides que la majorité des membres souhaite réaliser. Il faut éviter d'arriver à des situations telles que celle qu'on a maintenant en Italie, où par exemple le secrétaire général de la CGIL est obligé d'écrire des choses surprenantes sous la plume d'un militant syndicaliste comme : "Les hausses de salaires des travailleurs sont désormais sacrifiées à la relance des investissements", ou "Le sauvetage des entreprises passe avant les conditions des travailleurs". Nous avons la responsabilité d'entente avec nos militants de déterminer une politique qui nous permette d'améliorer de façon constante et continue la situation des travailleurs, et non pas de les amener dans un cul-de-sac. Telle est la ligne politique générale qu'il faut suivre. D'ailleurs, si vous jetez un coup d'oeil sur la carte européenne, vous constatez que c'est quand même dans les pays où les syndicats examinent la situation avec le plus de sérieux que la situation des travailleurs est la meilleure, en fin de compte. (...)

La brèche : *Avez-vous quelque chose à ajouter aux questions que je vous ai posées ?*

Jean Clivaz : Ajouter... pas directement en relation avec la durée du travail. Ce que je souhaiterais, c'est que du côté des milieux que vous représentez et de votre journal, en somme, on veuille bien faire un effort pour comprendre la politique des travailleurs et leur attitude d'une façon générale face aux problèmes économiques et sociaux. J'ai le sentiment que quelquefois vous êtes un peu à côté des préoccupations des travailleurs, étant donné la provenance d'une large partie de vos premiers militants qui sont plutôt de formation intellectuelle. C'est l'impression que j'ai quand je discute avec des gens comme vous et que je compare leurs déclarations aux réactions de militants syndicaux que je fréquente régulièrement. Je dois constater qu'il y a là un écart important. C'est une observation personnelle, bien sûr, que je fais et que vous n'êtes pas obligés de prendre en considération dans vos réflexions, ce que vous ne ferez d'ailleurs pas !

vous savez quelle est la situation en Suisse lorsqu'une décision négative du peuple a été prise. La discussion prévoyant une initiative peut provoquer une certaine émulation pour un problème, mais si la décision est négative, c'est le plus souvent le cas, ça peut aussi bloquer l'évolution dans le sens que les patrons se réfèrent à la décision du peuple pour dire non.

La brèche : *J'ai entendu un de ces derniers jours à la radio une interview du chef du personnel de la Radio-télévision Suisse qui opposait comme argument à la revendication des 40 heures avancée par le syndicat des médias que "même l'Union Syndicale" a retiré son initiative des 40 heures. Alors là ne peut-on pas dire la même chose que sur les initiatives en général : le fait de retirer une initiative donne des arguments aux patrons ?...*

Jean Clivaz : Nous n'avons pas retiré l'initiative, mais simplement interrompu la cueillette des signatures. J'aimerais préciser que nous n'avons fait aucune recommandation à l'assemblée des délégués à ce sujet, pour laisser aux militants qui avaient participé à la cueillette la liberté de décider eux-mêmes, de tirer eux-mêmes les conclusions du travail qu'ils avaient accompli jusqu'alors. Ils sont arrivés eux-mêmes à cette conclusion. Ce qui ne veut pas dire du tout qu'ils ont abandonné la partie. D'ailleurs je veux juste préciser que lorsque nous avons décidé de lancer cette initiative, il y avait déjà une assez forte opposition, 26 voix contre le lancement et 86 pour. Les 26 voix contre voulaient en tenir à la politique conventionnelle.

J'aimerais aussi ajouter ici, puisqu'on parle des moyens à mettre en oeuvre, que la convention collective en plus de la promesse supplémentaire qu'elle apporte par rapport à la législation, permet aux travailleurs qui sont absolument décidés à obtenir une réduction du temps de travail d'aller jusqu'au bout, de se mettre en grève s'il le faut. Les typographes par exemple ont utilisé tous les moyens qu'ils avaient à disposition. Maintenant le personnel du SSM (syndicat suisse des médias) brandit aussi la menace de grève.

Dans d'autres secteurs cette menace est aussi utilisée pour forcer les décisions patronales lorsque les travailleurs estiment que cette revendication a la priorité lors du renouvellement des contrats collectifs; mais si vous êtes face à une décision négative du peuple suisse, compte tenu du climat politique qui existe en Suisse, vous ne pouvez plus vous mettre en grève.

J'ai dit du reste pendant la campagne concernant votre initiative : le moyen de l'initiative au départ pour une revendication de ce genre, ne paraît pas être le plus efficace parce que vous donnez la possibilité à tous ceux qui, d'abord ne s'intéressent pas au problème mais aussi à tous les rétrogrades de se prononcer contre une revendication qui ne les concerne pas directement, (je pense à tous les artisans, les paysans, les retraités).

C'est pourquoi sans exclure à priori l'intégration de dispositions de ce genre dans la législation, je pense que dans la stratégie syndicale nous devons prendre en considération des éléments tels que celui que je viens d'expliquer, parce que finalement nous ne nous battons pas pour le plaisir de nous battre, mais bien pour obtenir un résultat. Et ce résultat doit être celui souhaité par nos membres et non pas simplement un surcroît de popularité pour l'organisation centrale ou les fédérations qui la composent. Ce qui nous intéresse c'est donc le résultat !

La brèche : *Quelles sont d'après vous les raisons des réticences à signer l'initiative ? Et, question subsidiaire, quel bilan tirez-vous de l'effort d'éducation entrepris à l'égard des travailleurs ?*

On ne saurait nier en effet que dans le type d'économie qui est le nôtre, les travailleurs sont plutôt portés vers des solutions individuelles. Et la réduction du temps de travail à niveau d'un individu, ça ne paraît pas toujours une solution fantastique à ses problèmes. Mais précisément, l'efficacité d'une réduction générale du temps de travail ne se mesure pas à l'échelle d'un individu, mais au niveau d'une branche entière, de l'économie toute entière (sous forme de l'organisation du temps de travail, de création de postes de travail).

Jean Clivaz : Je me refuse à dissocier l'individu de la communauté, et inversement. C'est quand même le confort personnel de chaque travailleur qui doit être déterminant. Finalement, quand on discute avec nos membres, ils ne veulent certes pas ignorer les grands problèmes de la société, de l'économie, mais ce qui les intéresse au premier chef, ce sont les conditions matérielles qui leur sont faites tous les jours à leur place de travail. Cela, il ne faut pas le négliger, non vous vous cassez la figure. Du reste, c'est bien un peu ce que je reproche à une organisation comme la vôtre. Mal-

DOSSIER HISTORIQUE

(suite)

IL Y A 40 ANS ... L'AFFAIRE REISS



Ignace Poretski (alias Reiss), agent des services secrets soviétiques, décide en juillet 1937 de rompre avec le stalinisme et de rejoindre l'opposition de gauche. Il n'en aura même pas le temps. Son corps est découvert criblé de balles à Chamblandes le 5 septembre 1937.

Ainsi, la police - c'est-à-dire, en 1937, le commandant de la police cantonale, le colonel Jaquillard, dont le rôle personnel dans cette affaire n'est pas à négliger - dispose-t-elle rapidement d'informations, d'autant plus que la précipitation maladroite des assassins et les renseignements de la police française vont faciliter sa tâche. Mais le problème de Jaquillard paraît être: comment utiliser "au mieux" ces informations? quels effets peut-on escompter par cette divulgation?

"Après le crime de Chamblandes, la 'Tribune' exulte! Elle a trouvé un pavé à lancer dans les plates-bandes du communisme. Ce pavé provient du journal 'La Liberté' de Paris, organe de M. Doriot, ce caméléon politique qui n'a bientôt plus que lui-même à renier.

On se demande comment il peut se faire que des renseignements d'une telle précision puissent être publiés dans un journal de Paris alors que la presse vaudoise est tenue, depuis quelque temps, dans une ignorance complète des résultats de l'enquête...

On voudra bien nous dire par quelle fuite de nos services de police, 'La Liberté' a pu se procurer des tuyaux aussi complets et circonstanciés..."

(*"Le Droit du Peuple"*, 24 septembre 1937).

Peu avant, Paul Golay, l'auteur de l'article ci-dessus, tout à la lutte du moment, et obéissant à la logique: terrorisme-fascisme, avait écrit dans le quotidien socialiste:

"On ne sait rien des assassins, les enquêteurs sont tombés dans le panneau de la fausse piste (3) et cependant malgré cela ou à cause de cela, la 'Revue' et 'la neutre Feuille d'avis' dénoncent, en caractère gros comme ça, le crime 'communiste' et même 'bolchévique'! Il se peut bien que l'assassin ait été communiste! Dans ce cas, il est plus probable que ses meurtriers sont de ses ennemis politiques. Voyez le cas des frères Rosselli (4). Chacun sait que les agents fascistes ont toujours pu circuler librement chez nous et vaquer en toute tranquillité à leurs 'petites occupations', mais que, par contre, les réfugiés politiques de gauche ont toujours été traqués avec la dernière sévérité et injustice..."

Mais la presse ne pouvait manquer, à la veille de la consultation populaire sur la loi d'interdiction des organisations communistes et anarchistes et à la veille d'importantes élections communales à Lausanne, d'utiliser le crime de Chamblandes dans un but visiblement électoral... Les milliers de travailleurs qui se nourrissent chaque jour de la pâture intellectuelle que leur offre la presse bourgeoise, risquent de tomber dans le panneau aussi bien que nos Sherlock Holmes vaudois, qui ont couru dans la fausse piste de l'auto bernoise. Il fallait dénoncer la manoeuvre, la baudruche se dégonfle lamentablement..." (9 septembre 1937).

Et surtout ceci, qui va faire bondir le colonel Jaquillard:

"De nombreux attentats, en certaines époques, ont été connus de la police et, si elle les a laissés s'accomplir, c'est en vertu de principes politiques qui ne relèvent pas de la morale, mais de la technique..."

La prudence est donc de mise à chaque fois que le public est appelé à juger l'activité des policiers à cheval ou à bicyclette.

Le crime de Chamblandes demeure mystérieux. On dit: "c'est un communiste". Qui le dit? La presse renseignée par la police. C'est peut-être un "libéral", un "théologien", un "penseur-libre", un "nudiste", un "consommateur inorganisé"...

Si c'était un crime apparenté à ceux perpétrés ces derniers temps, la vérité ne nous serait pas forcément révélée... On ne conçoit pas des organismes officiels, la police par exemple, dévoilant des mystères pouvant porter atteinte au patron: l'ordre présent." (22 septembre 1937)

Le 4 octobre, "Le Droit du Peuple" titre encore: "Crime de la Gestapo", mais le 25, il a opéré une prudente retraite:

"Certaine presse suisse, aux ordres de la propagande nazie camouflée, continue de faire croire que le crime de Chamblandes fut l'oeuvre d'agents au service de la Russie soviétique. La vérité qui commence à se faire jour permet d'établir que l'on se trouve en présence du résultat d'intrigues et de luttes d'influence se déroulant à l'intérieur de l'émigration russe.

Ignace Reiss faisait partie de l'émigration russe blanche. Il a réussi, c'est exact, à s'introduire dans certains milieux se disant de gauche. Il a gagné la confiance de militants du mouvement d'opposition au gouvernement russe actuel..."

Ici se dessine une autre image de Reiss: agent antisoviétique pénétrant dans les mouvements trotskistes, il aurait été abattu, comme traître, par ses anciens amis... Cette version a, en effet, l'avantage de laisser l'URSS hors du coup.

Pour l'hebdomadaire communiste "La lutte", pas de problèmes:

"La démocratie avait condamné cette arme abjecte, odieuse, vile, qu'est le terrorisme politique. L'avènement du fascisme lui a rendu vie, l'a développé, modernisé, en a fait un des leviers principaux de la politique internationale... L'assassinat de Chamblandes est une nouvelle manifestation de l'activité terroriste fasciste doublée de la plus évidente provocation. A Chamblandes, il s'agit de dresser l'opinion contre le communisme, afin que la Suisse mette de côté sa vieille démocratie et copie son régime politique sur celui du nord ou du sud..."

C'est pour cela qu'on a vu cette comparse bernoise louer une auto dans sa propre ville, se faisant remarquer dans le même costume... On l'arrête. Elle refuse de parler. Dans quelques jours elle jaser... Guépéou, communisme, etc. Cela ne vous fait-il pas penser à Vanderlubbe (5) et à l'incendie du Reichstag?

Or, nous le répétons, les communistes condamnent de la façon la plus absolue le terrorisme politique. Incendie, assassinat, ne seront jamais le fait d'un communiste, quel que soit sa nationalité.

Des lecteurs penseront immédiatement à l'URSS, nous y trouverons tous les exemples que vous voudrez à l'appui de notre affirmation. A Moscou on a jugé, condamné, fusillé les terroristes embauchés par le nazisme... Nous nous demandons avec inquiétude quand la Suisse saura réagir contre ce travail de sape qui compromet l'indépendance du pays. Nous l'avons déjà dit: des centaines d'agents nazis ou fascistes ont été arrêtés en URSS... Quand allons-nous arrêter ceux qui travaillent dans notre pays? Ceux-là sont les ennemis. Et non les communistes." (18 septembre 1937)

Ce texte mériterait à lui seul une longue analyse. Notamment sur le parallèle esquissé entre Vanderlubbe et Renata Steiner;

l'utilisation "de gauche" de l'incendie du Reichstag!

Bornons-nous ici à relever la similitude de l'argumentation - à l'heure où les mots d'ordre de la IIIème Internationale sont à la "défense de la démocratie" - avec le "Droit du Peuple", même si le ton diffère. Mais on sera surtout attentif, vu d'aujourd'hui, à l'exploit que représente, dans un texte sur Reiss, la justification des purges stalinienne, mieux, alors qu'on a aujourd'hui la preuve des contacts existants entre services secrets soviétiques et allemands, leur présentation comme modèle de vigilance antifasciste!

Pourtant, dès lors que les communistes ici, ne mettent pas en doute les procès de Moscou où l'accusation lie constamment le nazisme, trotskisme et opposition, la cohérence exige qu'ils donnent Staline en exemple face à la tolérance des autorités suisses pour les agents nazis... de même, le fait que la "Gazette" utilise contre eux les arguments - vrais - tirés de la presse trotskiste, ne peut que les renforcer dans leur point de vue!

Par la suite, et pour autant qu'on en reparle, Reiss deviendra, après tant d'autres, "renégat", "traître"... épithètes qui, dans l'optique stalinienne, se suffisent à elles-mêmes tout en signifiant que le débat est clos.

Dans ces conditions, le chef de la police vaudoise joue sur du velours. Il a tout intérêt à laisser la presse de gauche s'enfermer dans cette voie sans issue. Mais comme il ne peut tout de même pas réserver ses conférences de presse aux seuls journaux de droite, il est, comme dira "La Revue", "avare d'informations obligeant ainsi, on l'a vu, ces journaux à s'alimenter à d'autres sources. Peut-être Jaquillard a-t-il donné des informations à Yvan Siccard, l'auteur des articles de "La Liberté" - en effet, remarquablement renseigné! - mais cela importe peu.

Il va d'ailleurs intervenir directement dans le débat. D'abord par une lettre ouverte à Golay dans laquelle il l'accuse d'écrire des "monstruosités"; il ajoute habilement:

"...vous laissez sous-entendre, délicatesse qu'apprécieront les honorables citoyens appartenant à la police de ce pays, que la police aurait des motifs que vous êtes seul à connaître de ne pas dire la vérité sur ce crime. Serait-ce que, tenant de plus près que nous aux milieux qui ont exécuté cyniquement l'un des leurs, vous entendez révéler vous-même cette vérité?" (*"Tribune"* du 25 septembre 1937).

Il va intervenir aussi - car l'important c'est de parvenir à l'interdiction du parti communiste dans le canton de Vaud - par un livre, qu'il publie peu après. Non pas sur l'affaire Reiss, dont l'instruction n'est pas terminée, mais sur "Le crime et la presse" (Librairie Centrale et Universitaire, 1937). L'un des chapitres est consacré au communisme comme agent de criminalité, on y lit:

"L'école du crime, on la trouve dans les principes à la base du bolchévisme, cette invention satanique des auteurs de la révolution russe..."

De tels principes de désintégration sociale et morale (la négation de la famille, de la religion et de la propriété) ingurgités, comme c'est le cas pour la majorité chez nous par des malheureux peu ou mal équilibrés mentalement ou par des personnages pervers - les adeptes du communisme ici en comptent beaucoup, à côté de quelques snobs mal-faisants, de quelques sinistres dilettantes et d'autant de naïfs - ou par des jeunes incapables de réflexion, constituent un bouillon de culture favorable à l'éclosion d'atteintes au

droit des personnes ou au droit de propriété." (p. 26)

Très vite, donc, lue aujourd'hui, la polémique entre la "Gazette" par exemple - qui laisse à la "Tribune" l'exploitation du sensationnel, pour puiser son information à bonne source: dans les journaux et publications trotskistes ("Bulletin de l'opposition", "Lutte ouvrière", etc.), très vite cette polémique permet-elle à la droite d'imposer son discours.

REISS ET LA IVème INTERNATIONALE

La lettre de rupture de Reiss, envoyée en juillet au Comité Central du Parti communiste soviétique se termine par:

"En avant vers de nouveaux combats pour le socialisme et la révolution prolétarienne! Pour la construction de la IVème Internationale!"

On sait aussi que croyant être à l'abri à Finhaut - où il était en réalité surveillé par Renata Steiner - il devait, le 6 septembre, se rendre à Reims au rendez-vous fixé par Sneevliet et Victor Serge. Ceux-ci devaient ultérieurement le présenter à Sedov - le fils de Trotski - Reiss posait deux problèmes à la IVème Internationale "en construction": il fallait s'assurer qu'il n'était pas un agent double, mimant la rupture avec Staline pour s'infiltrer dans leurs rangs et, dans le cas où son ralliement était jugé sincère, en tirer le meilleur parti, de même que des informations - jugées importantes - dont il disposait, notamment sur les projets de liquidation de leaders du mouvement trotskiste.

Dans l'article qu'il consacre à l'assassinat de Reiss (B.O. 21 sept. 1937), Trotski précise ses idées du moment sur l'attitude que Reiss aurait dû avoir face à la police et à la presse bourgeoises, propos qui feront réagir violemment Elisabeth Poretski. Il écrit:

"La seule défense sérieuse contre les tueurs à gage staliens, c'est la publicité systématique... En même temps, Reiss aurait dû se livrer à la police française ou suisse, en exposant toutes les données du problème..."

Et il ajoute ceci qui nous intéresse: "Dissimuler les erreurs politiques qui ont facilité la tâche des bourreaux du Kremlin serait une mauvaise manière de rendre hommage à la mémoire de Reiss. Il ne s'agit pas de fautes de notre camarade assassiné: après sa rupture avec le milieu artificiel du Guépéou, il eut beaucoup de peine à s'orienter immédiatement dans une situation nouvelle. Il s'agit de nos fautes et faiblesses communes. Nous n'avons pas établi immédiatement la liaison avec Reiss, nous n'avons pas su renverser les obstacles négligeables qui le séparaient de nous. Et au moment critique, Reiss n'a trouvé à ses côtés personne capable de lui donner un bon conseil."

Lu aujourd'hui, cet extrait mériterait également une longue analyse! Même si des données importantes - qui se trouvent jusqu'en 1980 encore dans la section "fermée" des Archives de Trotski à Harvard - nous font défaut, on peut, brièvement faire les remarques suivantes:

- Celui à qui Reiss fait part de son intention de rompre, celui qui infléchit alors la rupture du côté de Trotski, c'est Sneevliet;
- Mais Reiss ignore aussi bien la position particulière de Sneevliet au sein de l'extrême-gauche antistalinienne, que l'existence de divers clans qui s'affrontent au sein de ce qui deviendra officiellement, un an plus tard, à Périgny, la IVème Internationale. Il ignore aussi les divergences de vue entre Sedov et son père d'une part et la méfiance de Sneev-

Spirale ceinturant la mort

"Hérésie.

L'étalement spongieux des nouveaux invertébrés, ces ouvriers larvaires résignés couchés démembrés lobotomisés, excellents cobayes chloroformés par l'absolue société du maître d'Etat Hegel : leurs déhanchements en-deuillés les jours de fêtes du brigandage capitaliste, fruits figés du renoncement à l'immortelle lutte de l'homme pour l'homme, ces ouvriers bien réglés, précis comme la mort, travailleurs au-delà des heures légalisées, les ouvriers suisses."

Auto-présentation de "Spirale ceinturant la mort"

Ce livre est un montage de textes produits à l'occasion du premier "anniversaire" de la mort de mon jeune frère, cheminot, tué une nuit d'avril 1975, quelques jours avant le premier mai, alors qu'il travaillait à la réfection des voies dans la banlieue de Neuchâtel. Quand le Capital frappe si près, et si fort, la



Jean-Claude Blanc

conscience politique est très précieuse pour résister à la poussée des questions qui se pressent alors au portillon de l'esprit. Cependant, les militants se montrent très empruntés, voire passablement obtus dans ce genre de situation. L'argument utilisé par tous est simple, convaincant, irréfutable : seule la révolution socialiste victorieuse permettra d'en finir avec les accidents du travail. Au-delà de cette réponse, rien, l'aphasie. Le cœur ne peut trouver son compte dans cette certitude hypothétique de l'entendement maintes fois formulée par les militants, un peu comme une formule rituelle de condoléance. Donc, at-

tends la Révolution, ou mieux, en réponse à la perte d'un être cher, prépare la Révolution. Certes. Mais la réponse, quoique politiquement correcte, paraît bien courte à celui qui se débat dans un orage intérieur généralisé.

C'est pourquoi, en tant que militant, j'ai voulu me risquer sur un terrain qui m'était complètement inconnu (ou presque), celui de l'écriture, pour tenter d'apporter une contribution à une thématique peu discutée, le marxisme et la mort, et produire du même coup un "objet culturel" qui puisse être utilisé comme une arme contre la classe capitaliste.

Les dix-huit chapitres de l'ouvrage sont autant de points de vue sur le problème. Le premier chapitre est un extrait de carnets de notes, il montre comment le projet d'écrire s'élabore, démesurément ambitieux :

"J'exploserai comme le volcan de l'absolue humanité portant aux confins de l'univers la protestation contre la mort."

Le dernier chapitre est entièrement constitué par une citation, un texte d'Apollinaire relatant un accident du travail. L'auteur s'est complètement effacé. Ce trajet du "trop à dire" au "plus rien à dire" est l'expression de la difficulté de l'écriture, de la difficulté de constituer l'écriture comme acte militant.

Avant de céder la parole à Apollinaire, j'ai raconté les faits, proposé une pseudo-axiomatique de l'écriture, livré les commentaires de la presse sur l'accident, fulminé contre notre mère, réfléchi à une possibilité de survie de mon frère envisagée sous l'angle strictement matérialiste, raconté le jour précédent et le jour même de l'"anniversaire". Je me suis placé, pour écrire des poèmes, dans des conditions de production analogues à celle de l'ouvrier, en décidant de produire cent poèmes en un jour. J'ai interrogé le jeu du Tarot, donné les résultats de l'enquête de police, livré des statistiques d'accidents du travail, décrit la visite shakespearienne que me fit le fantôme de mon frère, construit une fable fantastique, évoqué Feuerbach, Brecht et Benjamin, offert à mon frère quelques poèmes rédigés dans les trains.

J'aimerais, tout de suite, qu'il n'y ait plus d'accidents du travail, qu'aucun ouvrier ne meure plus victime des cadences et du temps de travail trop long. C'est vouloir la Révolution tout de suite. Et si la Révolution ne vient pas demain matin, comment vivre ? Il n'y a pour moi qu'une réponse :

"La vraie vie, c'est lutter contre la mort qui habite la vie."

Jean-Claude Blanc,
La Chaux-de-Fonds,
le 28 janvier 1978

LA REVOLTE A PERPETUITE SANTE NOTARNICOLA

La phrase-clé du livre me semble être celle-ci :

"Pour moi, le seul moyen de vivre sa condition d'homme est d'être communiste."

Que veut-il dire exactement par "être communiste" ? Et comment — par quel processus — Notarnicola en est-il arrivé à une telle conclusion ? Comment un militant devient un militant ? Sous l'influence de quelles forces sociales et de quels déterminismes de la conscience ? A travers quels tâtonnements douloureux ? Par la simple relation des événements marquants de sa propre biographie, Notarnicola répond de manière concrète à toutes ces questions. Son récit est à la fois exemplaire et édifiant.

Exemplaire parce qu'il rend compte avec clairvoyance d'une trajectoire politique type, probablement commune, dans ses lignes générales au moins, à bon nombre de militants en Italie (et ailleurs en Europe dans une moindre mesure) dans la période qui va de la fin de la guerre à nos jours : déceptions dans le Parti Communiste Italien réformiste et stalinisé, adoption de méthodes ultra-gauchistes (voire terroristes dans le cas de Notarnicola), puis critique et reniement de ces méthodes.

Notarnicola est un enfant du stalinisme. La conjugaison de son erreur politique individuelle (le choix de la lutte armée dans une période de recul de l'activité des masses) avec l'erreur théorique et stratégique du mouvement ouvrier dégénéré engendre pour Notarnicola, sorte de bouc-émissaire tragique des égarements du marxisme, une dynamique d'isolement total dont le prix final est très lourd, la prison à perpétuité.

La contradiction intolérable qu'il ressent entre d'une part la stratégie gradualiste et pacifiste —

en fin de compte capitularde et impuissante — du PCI, auquel il appartient dès l'adolescence, et d'autre part la violence inouïe vécue quotidiennement dans les contraintes et les confinements que lui impose le capitalisme le conduit à une révolte radicale et exigeante. Il veut agir tout de suite, avec efficacité, contre un système dont l'ignominie lui brûle les sens et ne le laisse jamais en répit, il ne parvient pas à s'habituer, à "s'intégrer", à canaliser à l'intérieur du Parti sa révolte dans une forme de lutte acceptable pour lui. En l'absence d'un parti authentiquement révolutionnaire à ses yeux, et face à la difficulté extrême (pour autant envisagée !) de fonder un nouveau parti, il ne reste plus qu'une voie, celle de la violence individuelle (qui est telle, même pratiquée à plusieurs). Ainsi le rejet de la stratégie erronée de la voie non-violente au socialisme (seule la violence des masses peut conduire au socialisme) a-t-elle poussé un sujet critique dans l'impasse de la violence pour la violence, par dégoût de l'iniquité du système social.

Le livre est particulièrement édifiant sur le mécanisme de l'engrenage. L'ornière consiste à user individuellement de la violence pour chercher à éliminer une violence ressentie comme absolument intolérable. La description de la dynamique dont il est impossible de se tirer est effrayante. Le militant politique conscient, Notarnicola se voit se transformer dans sa pratique sociale bientôt exclusivement en bandit, en piller de banques (où il prend de l'argent qu'il ne parvient même pas à restituer au peuple). Quand il comprend, c'est trop tard, le voici irrémédiablement coupé de la seule force sur laquelle il puisse appuyer son effort de transformation du monde, les masses. Il suffit aux flics de tirer sur la

foule lors d'une attaque de banque pour isoler absolument les guerilleros. Le piège se referme, les militants sont pris.

Condamné à perpétuité, Notarnicola sait qu'il ne peut même pas songer à s'évader, puisqu'il lui faudrait dehors vivre traqué par tout un peuple, et à nouveau piller des banques pour pouvoir manger. Pour lui, la société entière est devenue une prison. Il le comprend et poursuit sa lutte là où il est, dans les prisons. Si le livre vaut par la lucidité politique que l'auteur a su

acquérir à travers l'analyse de ses propres erreurs — lucidité que le lecteur peut partiellement s'approprier en bénéficiant de ce "saut par-dessus l'expérience" que permet l'écriture —, il vaut également par l'humanisme révolutionnaire et la sensibilité exceptionnellement qui s'en dégagent.

Jean-Claude Blanc

**Sante Notarnicola
La Révolte à perpétuité
Lausanne, Editions d'en bas, 1977,
224 pages, fr. 20.-**



, qu'il doit rencontrer, à l'égard de Sedov.

part et surtout, Trotski ne se il ne le saura d'ailleurs jamais - droit de Sedov à Paris, Etienne qui organise, arbitre, etc. et entière confiance du "Vieux" est NKVD !

Trotski, dont les critiques visent Sneevliet et Victor Serge, ne fait à son compte les renseignements. Etienne qui sait qu'ils se méfient

Sneevliet ayant informé Sedov et Etienne de la rupture décidée par le rendez-vous de Reiss, c'est en étude que le NKVD peut organiser une série de guet-apens. On sait que le crime de "Chamblandes" n'est tout aussi bien celui de "Martiale Reims"...

Le troisième élément va jouer un rôle conséquent qu'on pourrait appeler "L'effet (7)". Comment être convaincu de la réalité du retournement de Reiss ? Comment être certain qu'il ne cherche pas à agir dans l'organisation ? C'est le résultat qu'auront Naville et Sedov lorsque leur fait parvenir, avant de la publication, la lettre que Reiss lui a remise et qui sera - c'est du moins ce que croit Ki ! - les contacts avec Reiss.

La question importante, c'est donc, dans le cas de Reiss, celle du type d'organisation que la figure centrale devient celle du traître. Etienne a très bien compris que son traître lui impose d'être perçu comme un bon militant :

Il était le modèle du trotskiste orthodoxe toujours d'accord avec le Vieux, tant cependant jamais l'apparence d'un simple béni-oui-oui."

Deutscher: Trotski, T III. Le prophète (loi, p. 542)



Leon Sedov (fils de Trotsky): lui aussi assassiné !

comme l'écrit plus franchement Victor Serge :

Le trotskisme faisait preuve d'une asymétrie à celle du stalinisme contre lequel il s'était dressé et qui le broyait."

Notes d'un révolutionnaire, p. 381)

Ludwig, sa lettre écrite n'avait lui, aucune possibilité d'assumer sa traîtrise ! Cesser de Ludwig en se rapprochant de la IVème nationale, c'était signer son arrêt de mort dès lors que son ralliement ne pouvait être utile au NKVD.

Reiss se trouve ainsi dans une situation de condamne. Situation qui, également, rend bien les difficultés de la construction de la IVème pendant cette période.

Vittoria del Nero

Les tueurs avaient loué, le 30 août, dans une rue de Berne, une voiture dans laquelle Reiss fut battu. La police la retrouva le 6 sept. à Genève. Une des comparses, Renata Steiner, ignorant le nom de Reiss, fut arrêtée à Berne, au garage où elle devait récupérer l'argent de la caution. Ces faits furent alors suspects à la presse de gauche.

Dirigeants antifascistes en exil, Carlo et Nello Agelli ont été assassinés à Bagnole-sur-Orne, le 12 août 1937, par des hommes de la Cagoule à la suite de services secrets italiens. La presse de gauche voyait alors un "crime communiste". La lune de Lausanne" s'en fait écho, en écrivant le 12 septembre: "Les assassinats des frères Rosselli et Ignace Reiss sont les maillons d'une même chaîne travaillant en liaison avec l'Exécutif de Moscou".

L'incendie du Reichstag fut allumé par un jeune exalté, simple d'esprit, à l'instigation et avec l'aide des nazis le 25 février 1933. Hitler en accusa des communistes, ce qui permit de les mettre hors

Trotski écrit 3 mois plus tard à Sneevliet: "Sur toutes les questions, vous agissez d'une manière absolument indépendante de l'organisation nationale. Dans la question Reiss, vous agissez avec intelligence et sans la participation des camarades russes (Sedov, Etienne) et je crois que cette attitude incompréhensible a contribué au dénouement tragique." (lettre du 2 déc. 1937).

Asev, célèbre terroriste russe qui se révéla un agent de la police tsariste.

LES POTS-DE-VIN DE BRITISH LEYLAND A LAUSANNE

Et les Vaudois du conseil d'administration?

(suite de la page 1)

Le caractère légal ou non de ces "commissions" reste donc parfaitement douteux. "Socialist Challenge" précise d'ailleurs que ce document prend tout son sens quand on connaît les autres que la rédaction n'a pas été autorisée à publier; l'un d'entre eux établit ainsi qu'un des pots-de-vin a atteint la somme de 700 000 Livres (2 555 000 fr. suisses)!

Tout cela donc au travers de la filiale suisse, installée à Lausanne: BLIS, British Leyland International Services. Le scandale des pots-de-vin de ce trust nationalisé (depuis qu'il est déficitaire...) éclabousse bien sûr la direction de British Leyland, mais tout autant le gouvernement travailliste. Et en Suisse?

24 HEURES, COCA-COLA ET LES POTS-DE-VIN

Dans le canton de Vaud, il pourrait y avoir certaines répercussions. Le registre "Kompass" indique en effet la composition de British Leyland International Services (Switzerland), au capital-action de 1,2 millions de fr.: aux côtés de représentants du trust anglais, on trouve notamment deux capitalistes suisses:

* Le professeur Henri Rieben, d'Epalinges, également membre des conseils d'administration d'une autre multinationale, ALCOA SA, ainsi que de 24 Heures-Imprimeries Réunies!

* Jean-Marc Clerc, également membre du conseil d'administration de BOBST, à Prilly et de Boissons Désaltérantes SA (Coca-Cola...) à Bussigny!

Bien évidemment, ces Messieurs



n'auront rien vu et rien su! Quoi qu'il en soit, si jamais il a touché, le professeur, économiste distingué Rieben se sera bien entendu abstenu de faire paraître quoi que ce soit dans sa déclaration d'impôt. Celle-ci, pour un faible (!) re-

venu de 202 000 fr. en 1976, laissait tout de même apparaître une fortune imposable de 1 633 000 fr. Nous insistons bien: personne ne nous fera dire que M. Rieben se livre à la fraude fiscale!

F. G.

Traduction du document publié en page 1:

W. Seiler - Lausanne
G. Nockles
copie: R. G. Field,
BLI Ltd, Longbridge

14. 2. 1977

Privé et confidentiel

Comptabilité pour "Market Factor"

Ceci confirme la procédure comptable pour les commissions spéciales dites "Market Factor" ayant trait à Leyland Cars. Une procédure similaire sera utilisée pour Leyland Trucks and Bus.

Dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la fin de chaque période:

(i) Bob Field enverra par telex à W. Seiler le montant du "Market Factor" pour la période. (Il enverra ou aura envoyé le détail de ce chiffre total séparément.)

(ii) Bob Field enverra une copie de ce telex à Gilbert Nockles avec les notes de crédit de Leyland Cars qui s'y rapportent.

La valeur du "Market Factor" sera justifiée dans la période:

(i) par BLIS comme dépense établissant simultanément les obligations respectives.

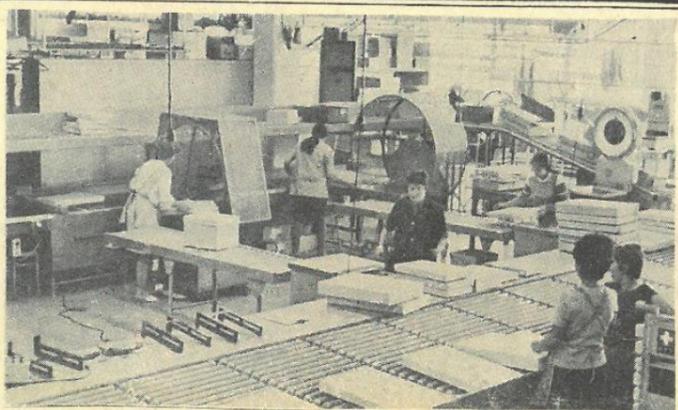
(ii) par BLOS comme entrée au débit de Leyland Cars.

(iii) De cette façon la dépense de BLIS et la rentrée de BLOS se compenseront l'une l'autre dans la période.

4. Les codes de comptabilité précis qui devront être utilisés pour ces transactions seront déterminés après consultations avec W. Seiler.

D. D. Prentice

Directeur financier - projets spéciaux



Bussigny: travailleuses à la chaîne chez Veillon.

VAUD: HAUSSE DU PROFIT, BAISSÉ DE L'EMPLOI...

La sauce à laquelle les patrons vaudois ont assaisonné la crise n'est pas particulièrement digeste: 12 000 emplois à plein temps supprimés entre 1973 et 1975; 83 entreprises ont fermé leurs portes; deux fois plus de faillites entre 72 et 76 qu'auparavant; 2 800 chômeurs complets et 4 800 partiels au début 76, 1 200 encore actuellement; 16 000 travailleurs immigrés renvoyés au chômage dans leur pays... Sans compter les chômeurs qui n'apparaissent pas dans les statistiques: femmes retournées au "ménage", jeunes (il n'y a jamais eu autant d'apprentis cuisiniers dans le canton!). Durant la même période, les plus grandes entreprises du canton ont vu leurs profits connaître une croissance considérable: 9 o/o pour Nestlé (75-76), Innovation

9,6 o/o (75-76), EOS (énergie Ouest-Suisse, lié aussi au nucléaire) 55 o/o (!) (74-76), Imprimeries Réunies 35 o/o (75-76).

Cette croissance des profits n'implique nullement une croissance des postes de travail, comme le veulent faire croire les capitalistes et leurs bonimenteurs dans le mouvement ouvrier. Il suffit de comparer le bilan (chiffre d'affaires) des 18 banques du canton de Vaud de 73 (9 milliards) à 1976 (11,3 milliards), soit une augmentation de 23 o/o, à la réduction continue des postes de travail durant la même période (- 5 à 6 o/o de 73 à 75)! Les courbes du tableau ci-dessous sont aussi divergentes que le sont les intérêts des travailleurs et ceux des capitalistes.

PS - POP

L'UNITÉ MAL COMPRISE

A la veille de la campagne électorale, le congrès cantonal du Parti socialiste vaudois, contre l'avis de la plupart de ses dirigeants décidait de faire une offre d'unité électorale au POP pour le Conseil d'Etat: une seule liste, sans dénomination de partis, avec 4 candidats (3 PS - 1 POP). Le congrès du POP repoussa cette offre une semaine plus tard. Il estimait inadmissible que son nom n'apparaisse pas sur les listes. En outre, il reprochait au PS de faire une proposition ne reposant sur aucune entente politique - donc purement électorale.

L'unité tant souhaitée par les travailleurs sort assez mal en point de cette péripétie pré-électorale. D'un côté, son approbation de la TVA le montre, le Parti socialiste n'est qu'un allié très instable pour le camp des travailleurs (nous disons du PS: un restaurant ouvrier à cuisine bourgeoise). Néanmoins, si la gauche socialiste a pu recueillir une majorité des délégués de la base du PS sur sa proposition de liste unique avec le POP, c'est parce que des travailleurs, en grand nombre, font pression dans ce sens. Dans ces circonstances, il est d'autant plus étonnant que la proposition d'unité soit venue du PS, et non du POP! Le POP ne se présente-t-il pas en période électorale comme "la seule opposition au Grand Conseil" (dépliant électorale, févr. 78). Alors, pourquoi reste-t-il en rade en matière de propositions d'unité? C'est que le POP mise tout sur son propre renforcement au parlement, dans le but - il le dit lui-même - d'une "vraie politique de contrôle du gouvernement". Or, dans le système qui est le nôtre et que le POP ne remet pas en question, il faut le souligner, ce sont les patrons, dirigeants tout-puissants de l'économie, qui "contrôlent le gouvernement"... ainsi que les rouages essentiels de l'appareil de l'Etat. Telle est la leçon qui se dégage (avec une forte odeur de moisi) d'affaires comme SAVRO (VS), COVALON, EPUREX. D'ailleurs le gouvernement de Léon Nicole à Genève durant les années 30 a pu faire l'expérience de cette toute-puissance de la classe dominante, quand celle-ci a réussi à l'étrangler par son boycott... Le POP sacrifie tout à un conte de fée! On attend vainement qu'il révèle son "intransigeance dans la défense des droits et des intérêts populaires" sur les terrains où il est urgent que l'unité de toute la gauche sans exception permette à un maximum de travailleurs, de locataires, de femmes, de jeunes, d'immigrés de s'engager dans la prise en charge collective de leur propre défense, à l'atelier, à l'usine, au bureau, dans le quartier, dans les syndicats. Là où cette unité était la condition indispensable pour oser organiser une opposition à la direction bureaucratique nationale de la FTMH, les camarades du POP, du PS et de la LMR, ainsi que d'autres courants et beaucoup de non-affiliés, ont réalisé l'unité dans le Manifeste 77. Pourquoi donc, ni le POP, ni le PS ne s'appuient sur cet exemple pour proposer un plan d'action unitaire de défense contre les licenciements, pour la réduction immédiate de la durée du travail, pour lever les discriminations qui frappent femmes et immigrés?

Parce que la bourgeoisie vaudoise verrait ça d'un mauvais oeil? Parce que la paix du travail risquerait de ne pas y survivre? Parce que le POP risquerait de perdre le monopole de l'opposition politique au Parlement, auquel il semble tant tenir qu'il en oublie qu'à la base, l'état d'esprit est en train de changer parmi les travailleurs? Parce que le PS risquerait de se couper en deux, entre une aile de notables complices de la bourgeoisie et une aile plus proche des intérêts des travailleurs?

Pour nous, ce sont autant de bonnes raisons de proposer systématiquement une politique d'unité d'action sur les revendications les plus indispensables. Afin de débloquer la situation! Voter pour nous ne remplacera pas l'intervention directe des travailleurs pour leur propre défense, comme à LEU et à NAVILLE, mais c'est dire tout de suite aux bourgeois et aux notables de la gauche que les travailleurs ne sont plus prêts à faire les frais de la crise!

Nous appelons à voter la liste LMR à Lausanne, Romanel, Ecublens. (Dans les autres arrondissements, la liste POP, et PS là où le POP ne se présente pas. Au Conseil d'Etat: la candidate du POP, A.C. Menétray).

LMR, Lausanne

16,8% pour la LMR à La Chaux de Fonds!

1 810 électeurs et électrices (10,66 o/o) ont affirmé, en votant LMR, dans le cadre de ces élections, leur opposition à la politique d'austérité représentée par la candidature Meylan et voulue par la bourgeoisie. La presse neuchâteloise minimise bien évidemment l'importance des suffrages recueillis par la LMR en insistant sur la faible participation électorale, à laquelle par ailleurs elle a contribué en refusant même, pour la FAN (Feuille d'Avis de Neuchâtel), tout communiqué émanant de la LMR. Mais les commentaires trahissent quand même une certaine inquiétude. Comment des révolutionnaires ont-ils pu rassembler un si grand nombre de voix? Il est vrai que les résultats de la LMR sont assez étonnants: 16,8 o/o à La Chaux-de-Fonds, 11,7 o/o au Locle, 10,8 o/o à Neuchâtel, 11,3 o/o à Couvet (le village où se trouve Dubied) et même 29 o/o et 22,2 o/o respectivement aux Planchettes et à Fenin-Villars-Sauls (!). Gil Baillod rédacteur en chef de l'Impartial se lamente et propose dans un éditorial "de rendre à la vie politique un peu de vigueur", "que les partis doivent reprendre vie à la base". Après avoir

relativement échoué dans son opération de calomnies à l'égard de la LMR, Baillod doit faire le bilan que tout n'est pas si simple, qu'un certain nombre de salariés en votant LMR ont exprimé leur défiance face à la politique de licenciements du patronat et d'attaques aux dépenses sociales symbolisée par la candidature Meylan. Par ailleurs, il est indéniable que des électeurs socialistes ou populistes n'ont pas suivi les consignes de leurs partis et ont déposé dans l'urne un bulletin LMR: une façon pour eux de signifier à leur direction qu'ils ne sont eux non plus pas prêts à faire les frais d'une politique à la Meylan. De plus en dépassant les 5 o/o, les sections de la LMR de Neuchâtel/Chaux-de-Fonds ont fait la nique à la droite la plus réactionnaire qui, à travers la FAN, voulait infliger "une leçon à ces révolutionnaires" et qui appelait les électeurs bourgeois à aller voter massivement - à partir de 5 o/o l'Etat neuchâtelois doit rembourser le prix d'impression des listes!

Le POP neuchâtelois a appelé, par pur sectarisme, à voter blanc dans cette confrontation entre Meylan et notre candidat. Certains de ses militants ne l'ont pas

suivi et c'est tant mieux! Dans un commentaire sur les résultats, le POP continue à affirmer que notre campagne était "un coup pour rien". Un aveuglement qui ne doit pas nous faire oublier qu'en l'occurrence, si le POP avait présenté un candidat ou qu'il avait soutenu la candidature LMR, le courant encore faible qui s'est dégagé dans ces élections contre la politique d'austérité de Meylan n'aurait pu être que renforcé, ce qui aurait sans doute contribué à favoriser le débat sur une alternative concrète à cette politique.

Nous n'épilouterons pas sur les résultats obtenus par Meylan. Avec le soutien public de tous les partis bourgeois, des libéraux, du PPN, des radicaux jusqu'au MNA, le parti de Schwarzenbach dans le canton de Neuchâtel, il n'a vraiment pas été plébiscité... Le soutien des xénophobes à Meylan n'est guère étonnant quand on connaît ses positions ouvertement xénophobes. Si les travailleurs immigrés du canton avaient pu voter, gageons qu'ils ne lui auraient en tout cas pas accordé leurs suffrages! "Je me réjouis qu'on puisse dénombrer les voix de tous ces travailleurs mécontents dont on dit que je

les trahis!" déclarait Meylan avant la votation. Espérons pour lui que les 1 810 personnes qui ont voté pour la LMR ne lui aient pas gâté son bonheur... Les sections de Neuchâtel/Chaux-de-Fonds ont dans le cadre de la campagne mis l'accent sur la nécessité de répondre unitairement à la crise en mettant en avant et en se battant entre autres pour les 40 heures, contre tous les licenciements, pour les 4 semaines de vacances et pour le salaire égal à travail égal. La discussion dans les organisations syndicales sur ces revendications et sur les moyens à mettre en oeuvre pour les faire aboutir ne fait que commencer; il s'agit également de poursuivre les discussions entre les organisations ouvrières, le PSN, le POP, les organisations de l'immigration et la LMR pour répondre aux prochaines échéances qui se posent dans le canton, à Dubied, pour le Premier Mai, face au nouveau projet de TVA. Nous continuerons, quant à nous, dans cette direction la campagne que nous avons commencée lors de ces élections.